

Le Trait d'Union du

Doggen Club de France



MARS 1986

N° 131

CHAMPION DU LUXEMBOURG 85
CHAMPION DE FRANCE 85
CHAMPION D'EUROPE D.D.C. 85
MEILLEUR MALE — ROI DE BELGIQUE
CHAMPION DU CLUB 85

Bundessieger Dortmund 85 - 1^{er} Exc. cl. champion
Mondial Amsterdam 85 - 2^e Exc. cl. champion

ULKEN des TERRES de la RAIRIE

10 fois exposé
Jugé 8 fois 1^{er} Exc.
C.A.C. - C.A.C.I.B. :

Poitiers 85 :
C.A.C.I.B.

St-Brieuc 85 :
C.A.C.I.B.

Lyon Championnat 85 :
C.A.C.I.B.

Luxembourg 85 :
C.A.C.I.B.

Genk 85 :
1^{er} Exc. C.A.C.

Mantes Championnat 85 :
1^{er} Exc. C.A.C.

Angers 85 :
1^{er} Exc. C.A.C.

Mouscron 86 :
1^{er} C.A.C. - C.A.C.I.B.

ÉTALON SUJET D'ÉLITE
Noir de Bleu
Né le 13/12/83

(ch. Ramsès II de Carjegu /
ch. Roméa des Terres de la Rairie)

PROD. M. J. PINCEMIN



Propriétaire : Mme Catherine BARRERE
« Les Mandarins » 79250 NUEIL / ARGENT
Tél. 49-65-43-16.

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
La sélection et son organisation	4
Bulletin d'adhésion	9
Informations club	11
Réunion du comité - 12 janvier 1986	12
Calendrier des expositions	14
A propos des boîtes	16
Mise-bas normale et pathologique chez la chienne	17
Résultats d'expositions	20
Nouvelles d'élevage	23
Rubrique étalons	25

LE TRAIT D'UNION

Bulletin officiel du Doggen Club de France
Directeur de la publication : Mme J. MÉRAT

*Les articles publiés dans la revue du DCF n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.*

Éditeur :

Les Éditions du Suran, Bourcia, 39320 Saint-Julien

Impression : La Biennoise, 39 Morez

LE DOGGEN - CLUB DE FRANCE

SON BUREAU

<i>Présidence</i>	:	Mme Micheline MÉRAT Le Jaunet 03110 SERBANNES Tél. 70.56.51.86.
<i>Secrétariat général</i>	:	Mme Jacqueline MÉRAT Le Jaunet 03110 SERBANNES Tél. 70.56.51.86.
<i>Trésorier</i>	:	M. LEVRON 15 rue Rol. de Roncevaux 49240 AVRILLÉ Tél. 41.69.35.62.
<i>Vice-présidents</i>	:	MM. BAUX - MOREAU SERTELET
<i>Autres membres du Comité</i>	:	Mmes CHOISY - MARCLE MATHIEU - PINCEMIN MM. DUBOIS - LAFON MARTIN - VOILET Drs BÉRENGER - MIGNOT

LES DÉLÉGATIONS

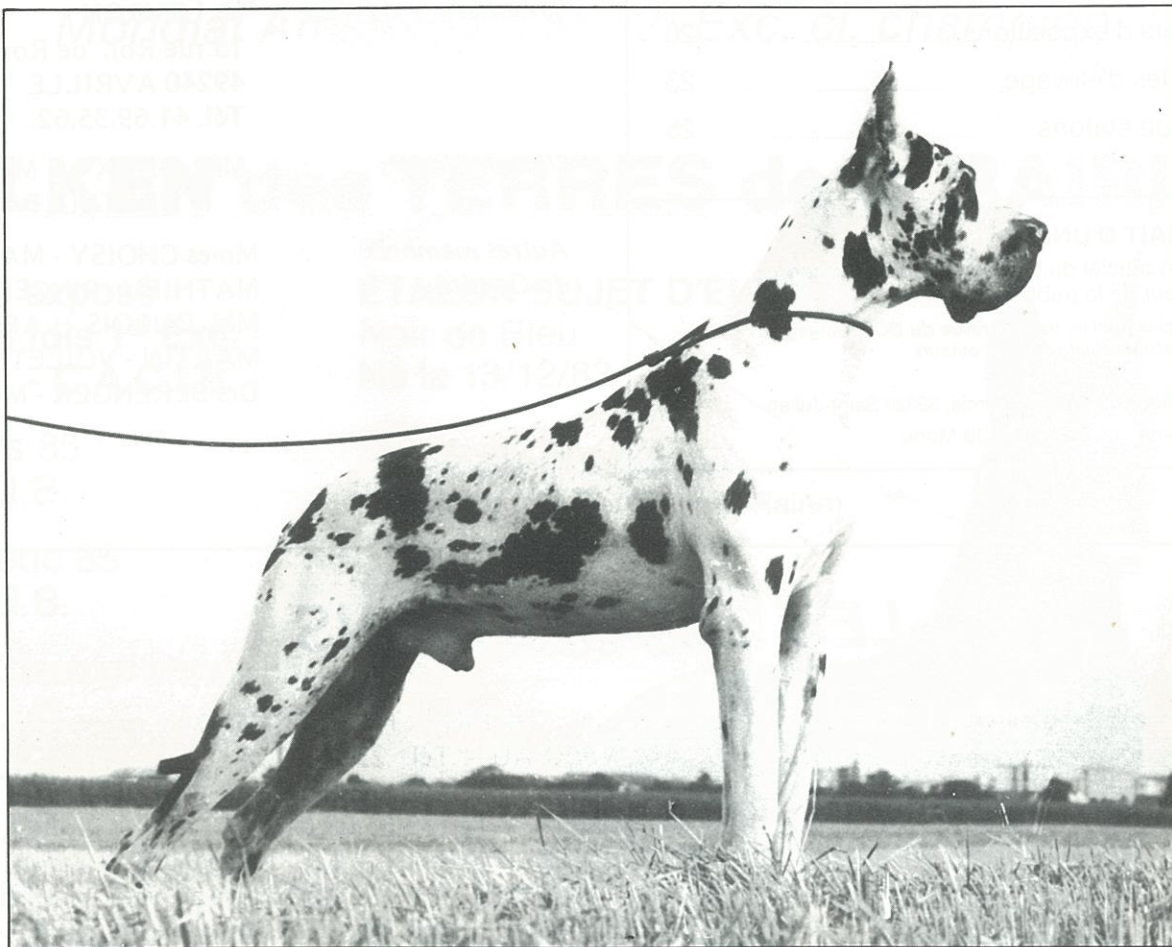
Départements 59 - 62 - 80 : M. COFFIN - Tél. 21.58.45.47.
 02 - 08 - 51 - 60 : M. MOREAU - Tél. 23.71.02.27.
 27 - 76 : Mme FOURCADE - Tél. 31.20.66.09.
 14 - 50 - 61 : M. GUTTIN - Tél. 33.65.09.64.
 75 - 78 - 92 - 93 - 94 - 95 - 28 : M. MARTIN - Tél. 1.466.01.09.
 91 - 77 - 45 - 89 - 10 : M. VOILET - Tél. 1.860.31.14.
 29 - 22 - 56 - 35 : M. EPIVENT - Tél. 96.42.72.08.
 53 - 72 - 44 - 49 - 85 - 79 : M. LEVRON - Tél. 41.69.35.62.
 41 - 37 - 86 - 36 : M. POUSSET - Tél. 47.65.51.39.
 18 - 58 - 03 - 23 - 63 - 15 - 43 : Mme MEINER - Tél. 70.07.60.12.
 54 - 55 - 57 - 67 - 52 - 88 - 70 - 68 - 90 - 25 : M. SERTELET - Tél. 29.56.16.89.
 et M. ALBERT - Tél. 29.25.12.42.
 21 - 71 - 39 : Mme DUVAL - Tél. 80.66.34.10.
 42 - 69 - 01 - 74 - 73 - 38 - 07 - 26 : Mme MOCSINSKI - Tél. 74.54.60.39.
 16 - 17 : Mme WENDT - Tél. 46.91.70.05.
 33 - 24 - 87 - 47 - 19 - 46 : Mme MARCLE - Tél. 53.80.75.70
 40 - 64 - 32 - 65 - 82 - 31 - 09 : M. DEBAILLEUL - Tél. 63.39.68.09.
 66 - 11 - 81 - 34 - 30 - 12 - 48 : Mme CHOISY - Tél. 67.70.15.47.
 13 - 84 - 04 - 83 - 06 - 05 : M. BAUX - Tél. 42.57.40.91.

« **ELS PAISOS CATALANS** »

La Blanquète - Caves -11510 Fitou
Tél. 68-45-76-94 ou 68-45-71-60

nous présente son nouvel Étalon

URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE



URFF est né le 11.07.1983

C'est le petit-fils du Ch. I., Ch. B., Ch. All., Ch. Esp.

ILKO vom Kopfel Grund

et du Ch. B, Ch. IB

OPHIR de Montbrien

et l'arrière petit-fils du Ch. B.

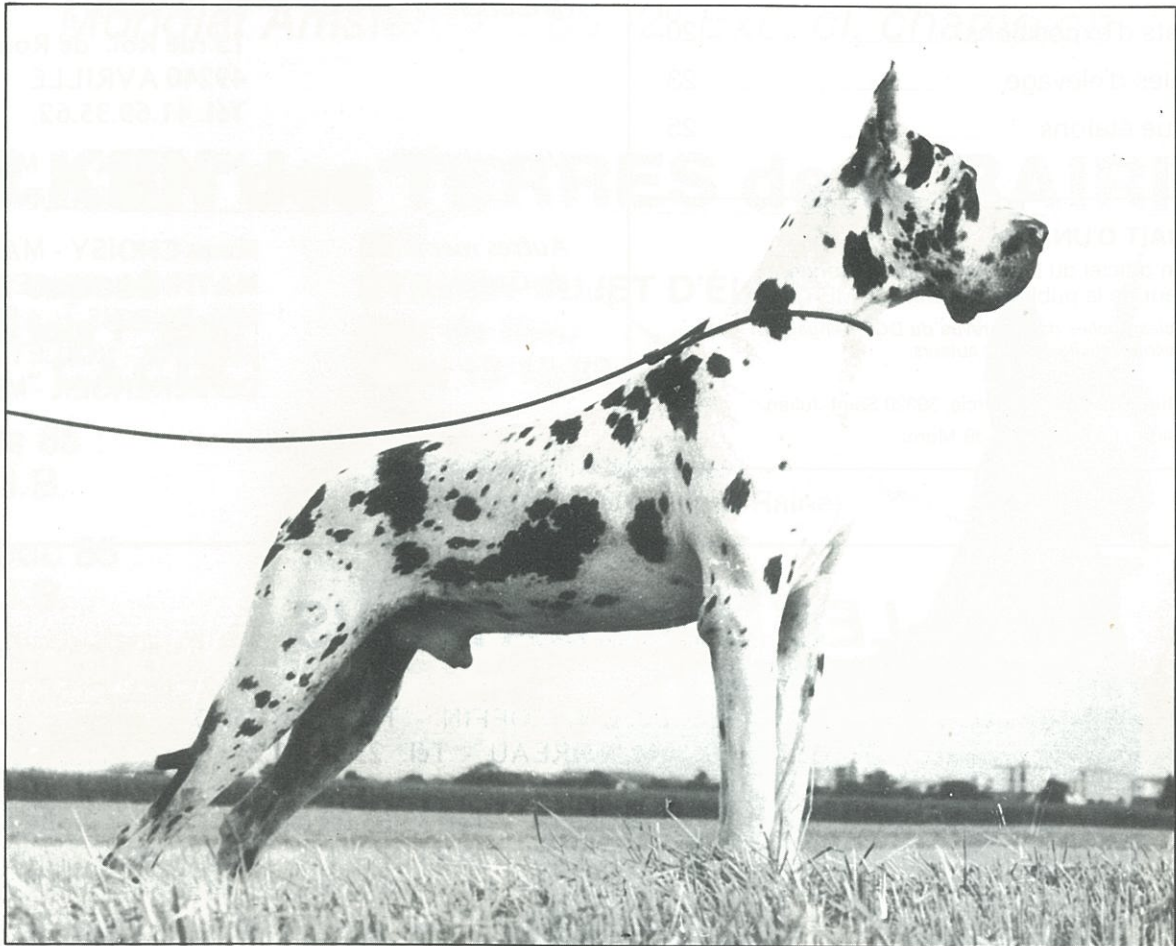
LUIGI du Mont-Simon

« **ELS PAISOS CATALANS** »

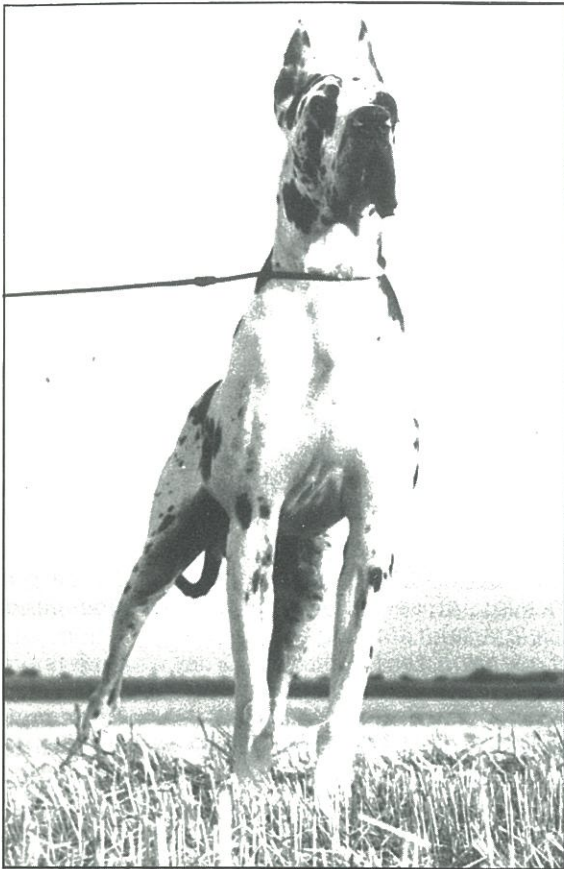
La Blanquète - Caves -11510 Fitou
Tél. 68-45-76-94 ou 68-45-71-60

nous présente son nouvel Étalon

URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE

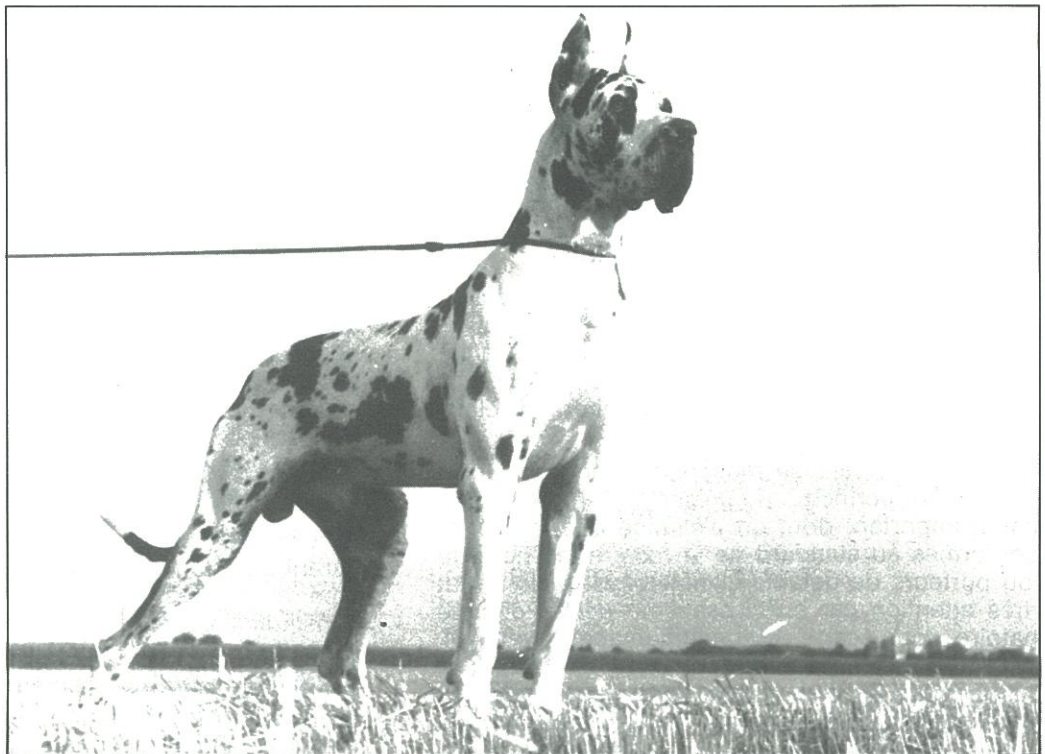


URFF est né le 11.07.1983
C'est le petit-fils du Ch. I., Ch. B., Ch. All., Ch. Esp.
ILKO vom Kopfel Grund
et du Ch. B, Ch. IB
OPHIR de Montbrien
et l'arrière petit-fils du Ch. B.
LUIGI du Mont-Simon



Quelques résultats d'URFF
en expositions :

- SAARLAND JUGENDSIEGER 84
KLIEBENSTEIN. ALL.
- KURPFALZ JUGENDSIEGER 84
GANTNER. ALL.
- LIEGE Cl. Jeune 1^e T.B.
DUBOIS. FR.
- LANGENTHAL CH. 1^{er} Exc.
LEHN. ALL.
- BEAUNE 1^{er} Exc. CAC.
VOILET. FR.
- BESANÇON 3^e Exc.
SERTELET. FR.
- DORBINE AUT. 3^e Exc.
GU JAM - Y.
- MANTES-LA-JOLIE 4^e Exc.
DUBOIS. FR.



LA SÉLECTION ET SON ORGANISATION

La sélection

« Sélectionner, c'est choisir » et, par conséquent, sélectionner des animaux, c'est les classer d'après leur valeur génétique estimée afin de retenir les meilleurs. La sélection ne se conçoit évidemment qu'en fonction d'un objectif qui doit être situé en fonction de la qualité moyenne de la population canine considérée. Elle se fonde d'abord sur la certitude de la nature transmissible des caractères faisant partie de cet objectif. Est-il en effet besoin de rappeler que ce qui est « acquis » n'est pas transmissible ? La sélection se fonde ensuite sur la mesure ou au moins l'appréciation concrète des résultats obtenus.

La sélection c'est finalement le choix des géniteurs à l'intérieur d'une race donnée. Les bases de ce choix s'effectuent :

- d'après le phénotype (ce qui est difficile mais obligatoire) ;
- d'après l'estimation du génotype :
 - à travers l'individu,
 - par les corrélations,
 - par l'examen du pedigree donc de la généalogie,
 - par les collatéraux,
 - par la descendance.

I. - SÉLECTION MASSALE OU PHÉNOTYPIQUE

C'est un système de sélection selon lequel la valeur génétique des « candidats à la reproduction » est estimée à partir de leur propre valeur phénotypique.

C'est ce système qui était en cours dans la cynophilie telle qu'elle existait depuis un siècle. Il est fondé sur la confirmation et sur les expositions.

• La confirmation

Elle est régie par le décret 74-195 du 26 février 1974 abrogeant le décret 68-709 du 21 septembre 1966, complétant les décrets 47-681 du 27 mars 1947 et 58-8 du 2 janvier 1958. Il contient les dispositions relevant de la loi 66-1005 du 28 décembre 1966 sur l'élevage.

L'examen de confirmation vise à assurer le maintien d'une race et si possible son amélioration. Il n'est toutefois nullement un examen de sélection proprement dit. Il a pour fonction de délimiter le seuil inférieur à ne pas franchir et non le seuil optimum à souhaiter qui relève des expositions et d'une sélection réelle.

Il faut être indulgent en matière de confirmation et cet examen doit permettre de préserver un cheptel suffisamment important dont on n'élimine que les sujets non conformes au standard de la race, donc hors du type ou porteurs de défauts éliminatoires. Mais il faut faire très attention car en classant un défaut comme éliminatoire, on écarte automatiquement avec lui, comme l'écrit fort justement le Professeur Queinnec, tous les facteurs (inconnus) que porte le chromosome concerné par le défaut envisagé. On écarte en outre le reste du patrimoine héréditaire du géniteur. S'il est donc admissible d'éliminer, un géniteur sans qualités porteur d'un défaut important, il ne l'est aucunement d'écartier un géniteur de qualité pour la même raison. Ce serait, en effet, priver la race de qualités souvent dif-

ficiles à retrouver. Il convient donc de savoir moduler les défauts et les qualités au niveau de la confirmation, car le système du défaut éliminatoire conduit à diminuer la variabilité génétique sans gain compensatoire d'homogénéité et tend à sélectionner sur la médiocrité. De ce fait, l'examen de confirmation ne doit pas être sévère et doit assurer une péréquation des qualités et des défauts pour un individu donné. Nous dirons qu'un bon chien doit pouvoir reproduire même s'il porte un défaut morphologique grave mais qu'un chien médiocre portant un défaut morphologique évident peut ne pas être utile à la reproduction.

La confirmation doit donc permettre de conserver une base de sélection large car plus il y aura de propriétaires de chiens de race, plus nous divulguerons la cynophilie en France et plus nous bénéficierons de géniteurs de qualité.

Toutefois il appartient aux Associations de race de définir dans l'ensemble de leur standard les points considérés comme essentiels et il est alors possible d'envisager une confirmation à deux niveaux :

- la confirmation est accordée sur une base très large à tous les sujets présentant suffisamment de qualités raciales, présentant en particulier « l'indépendance raciale », sans défaut grave ;
- la confirmation 1^{er} choix accordée aux sujets présentant les points considérés comme essentiels pour améliorer la race et, de ce fait, susceptibles d'être préférentiellement utilisés comme géniteurs.

Une confirmation à deux niveaux valorise les sujets confirmés en premier choix et constitue un début de sélection. Elle a été préconisée par la Commission Nationale d'Élevage depuis 1983.

• La sélection phénotypique

Elle est massale, c'est-à-dire qu'elle s'effectue au sein d'un cheptel donné, le plus souvent un cheptel d'ensemble, au cours de rassemblements dont nos expositions remplissent le rôle.

La répartition des expositions devrait permettre un premier degré de sélection géographiquement valable puisque tout le territoire métropolitain est couvert par des expositions dont il suffirait d'aménager le déroulement pour leur prêter un peu plus de sérieux et de crédibilité dans certains cas, ne serait-ce qu'au détriment du folklore, ce à quoi tend la notion d'examen de la conformité au standard récemment instituée.

L'organisation de Spéciales régionales, pour lesquelles l'Association de race désigne ses juges les plus qualifiés, permet un tri plus approfondi aboutissant à un second degré de sélection, ce qui peut permettre de désigner des sujets de tête pouvant participer à la Nationale d'Élevage annuelle.

Au cours de cette Nationale d'Élevage, une estimation du génotype des sujets présentés est possible :

- a) L'examen de l'individu, de son « brio », souvent garant d'une concentration de gènes favorables, de son type et de ses qualités permettent d'entrevoir une constitution génétique favorable.
- b) Les corrélations sont intéressantes à étudier. Une corrélation est une relation (souvent mathématique) permettant d'espérer une conséquence à partir d'une autre donnée. On connaît souvent mal les liaisons qui peuvent exister entre telle caractéristique et telle ou telle autre moins évidentes. Ainsi, on connaît mal, mais on soupçonne avec plus ou moins de bon sens, les liaisons entre un caractère morphologique facile à consta-

ter de visu et une caractéristique psychologique, sensorielle ou comportementale. Peut-on, dans certaines races, affirmer que l'œil clair va de pair avec un caractère agressif ? Un coefficient de corrélation permet de chiffrer l'intensité de la liaison existant ainsi entre deux caractères.

c) L'examen de la généalogie est possible en Nationale d'élevage lorsqu'il est pratiqué par un jury compétent et les pedigrees sont alors d'une grande utilité.

d) L'examen des collatéraux est également possible. On utilise dans ce mode de sélection comme base d'estimation de la valeur génétique d'un reproducteur ou d'un futur reproducteur les qualités et les performances extériorisées par ses collatéraux, donc ses frères et sœurs comme ses demi-frères et demi-sœurs.

Cette succession d'examens phénotypiques peut s'accompagner au cours de la Nationale d'élevage d'une étude comportementale par le passage d'un test simple, aussi simple que possible, révélant l'équilibre des sujets qui y sont soumis en fonction des impératifs de la race concernée.

De l'examen phénotypique et du test comportemental subi avec succès, on isole un certain nombre d'individus parmi lesquels on peut étudier les corrélations, la plus ou moins grande abondance de collatéraux de valeur et l'ascendance. Dans cette sélection sur l'ascendance par examen de pedigrees, on estime la valeur génétique des reproducteurs ou futurs reproducteurs d'après l'aspect connu et enregistré des valeurs phénotypiques ou génétiques de leurs ascendants communs.

II. - LA SÉLECTION SUR LA DESCENDANCE (ou testage)

C'est le stade ultime de notre sélection. On y estime la valeur génétique d'un individu à partir des qualités et des performances de ses descendants. Et la Nationale d'Élevage en particulier permet d'examiner le plus grand nombre des meilleurs descendants des reproducteurs employés. Dans notre système où l'examen des « déchets » et des plus mauvais descendants est rendu souvent impossible du fait du caractère sentimental de la cynophilie, il est obligatoire de fonder une appréciation sur celui des meilleurs bien que l'on sache souvent tôt ou tard, par des examens de hasard et par le « bouche à oreilles », quels sont les défauts ou les tares transmis par tel ou tel géniteur de tel ou tel sexe.

L'éleveur possède une grande responsabilité dans ce mode de sélection puisqu'il y présente ses produits issus des accouplements qu'il a pratiqués.

Nous passerons rapidement sur les *systèmes d'accouplement* qui ont une grande importance en sélection mais ne sont pas l'objet de cette étude. Rappelons simplement que ces systèmes sont principalement :

- La *panmyxie* (il y a panmyxie lorsque toutes les unions possibles entre les gamètes existant au sein d'une population donnée ont la même probabilité de se réaliser. La panmyxie est donc un système de reproduction dans lequel le choix des géniteurs s'opère purement au hasard, sans faire intervenir aucune considération de parenté ou de similitude) ;
- L'*homogamie* (il y a homogamie lorsque l'union est effectuée entre des conjoints présentant une certaine ressemblance) ;
- La *consanguinité* (elle est la conséquence de l'accouplement d'individus apparentés donc liés l'un à

l'autre par leurs origines. On la qualifie par un coefficient de consanguinité allant de 0 à 1, mais aussi par un degré de parenté qui rend cette union entre individus apparentés plus ou moins étroite, d'où les termes d'in-breeding, d'in and in...) ;

- L'*allozygotie* (il y a allozygotie lorsque l'union de géniteurs conduit à la fécondation de gamètes provenant d'individus à caractères très différents, donc aussi peu parents les uns des autres que possible. C'est la retrempe bien rarement réalisée en réalité dans nos races canines.) Intervient le phénomène d'*hétérosis* par lequel des sujets nés de parents de populations génétiquement éloignées et différentes ont des qualités et performances supérieures à la moyenne de celles des parents.

L'organisation pratique de la sélection

Ces données rapidement esquissées vont permettre de mettre sur pied un programme pratique de sélection préconisé par la SCC depuis 1983.

I. - LA CONFIRMATION

Comme nous l'avons vu, la confirmation normale permet uniquement de conserver un cheptel suffisant, une large base ou l'on pourra toujours puiser dans la race même en cas de nécessité.

Une confirmation premier choix accordée à tous les sujets susceptibles de se qualifier « excellents » par la suite est un premier pas sélectif.

Cette confirmation « premier choix » peut échapper lors de la confirmation normale, soit que l'expert pêche par excès de sévérité, soit que le sujet soumis à examen ne présente pas ponctuellement les qualités nécessaires qu'il va extérioriser quelques mois plus tard. Cela importe peu, car le « 1^{er} choix » peut lui être décerné a posteriori.

Sur le plan pratique, l'expert porte la mention « confirmé 1^{er} choix » à la fois sur la demande de confirmation et sur le certificat de naissance en la contresignant pour éviter toute fraude. La vérification de l'authenticité de la mention est faite par ailleurs par l'Association de race lors de l'examen des documents qui lui sont communiqués pour approbation par la SCC.

Lorsqu'un expert ou un juge pense pouvoir décerner la mention « 1^{er} choix » à un sujet préalablement confirmé, il le signale au Président de l'Association de race concerné qui répercute au niveau du LOF.

Dans tous les cas, la mention « Premier choix » est portée sur le pedigree délivré à l'animal et figurera ensuite dans sa généalogie à la suite de son numéro de LOF, de la manière suivante :

TITUS de la Bresle
LOF 1 BB. TER. 012813 / 01121
Premier choix

II. - SÉLECTION RÉGIONALE

Elle s'effectue « massalement » au cours des nombreuses expositions organisées sur le territoire national. Les Expositions régionales d'élevage — il est sage d'en prévoir 4 à 6 annuellement — situées de façon répartie sur le territoire métropolitain permettent d'affiner la sélection phénotypique et confèrent aux sujets qui y sont classés une notoriété qui déborde rapidement le

cadre de la région du fait de la publication des notes de jugement et des photos dans la revue de l'Association. Les Spéciales régionales sont jugées par des juges que désigne l'Association de race, l'organisation de la manifestation pouvant être effectuée selon les possibilités de chacun soit par l'Association de race intéressée elle-même, soit dans le cadre d'une manifestation importante au sein d'une région.

Il est possible déjà, à ce niveau, de coter les sujets présentés dans ces Spéciales d'élevage en accordant par exemple 10 points à chaque chien qualifié « excellent ». Un supplément de 5 points est ajouté pour les titulaires des CACIB et RCACIB et un supplément de 3 points pour les titulaires des CAC ou RCAC. Quel que soit le nombre de ses prestations au sein de Spéciales régionales, un même sujet ne peut gagner qu'un maximum de 15 points, car il n'y a pas de cumul. Ce système permet en fin d'exercice de totaliser les points obtenus par tous les sujets d'un même géniteur présenté en cours d'année et d'obtenir une image chiffrée de groupes de production. On isole ainsi un certain nombre de meilleurs reproducteurs chaque année, ce qui revêt une grande importance pour la race.

III. - SÉLECTION NATIONALE

Une nationale d'élevage est traditionnellement organisée chaque année par l'Association de race concernée si elle en a les moyens ou dans le cadre d'une importante exposition. Elle a lieu de préférence à date fixe et au même endroit car elle doit devenir une « habitude » pour les éleveurs et les initiés.

Réunissant les meilleurs sujets du moment, elle permet une nouvelle sélection phénotypique. Les sujets ayant obtenu l'excellent dans les classes adultes y subissent un *test comportemental* et tous les chiens ayant réussi ce test passent devant une Commission d'élevage (jury composé de plusieurs juges compétents et qualifiés) qui, en fonction des besoins du moment, des défauts à éliminer, des caractères à rechercher, désigne des *sujets recommandés* dans les deux sexes. L'examen de l'ascendance et des collatéraux guide le choix.

A partir de cette désignation de sujets recommandés s'effectue une sélection génétique plus étroite que celle résultant de la cotation destinée à la désignation des meilleurs reproducteurs annuels dont il a été question au paragraphe précédent.

En effet, on convient qu'un étalon qui additionne tant de sujets recommandés issus de tant de lices différentes devient *Reproducteur d'Élite*. De même une liche, selon le nombre de sujets recommandés issus d'un seul ou de plusieurs étalons devient *Reproductrice d'Élite*. Le sujet d'élite est en catégorie A s'il a été lui-même recommandé dans le passé ; il est en catégorie B s'il n'a pas été sujet recommandé.

La généalogie portera ensuite ces titres qui figurent, après mémorisation par l'ordinateur, sur les pedigrees, les mentions :

- sujet recommandé,
- élite A ou élite B,

figurant à la suite du numéro de LOF ou de la mention « Premier choix » déjà inscrite.

Cette méthode valorise singulièrement l'étude des pedigrees dont la lecture pour le profane est facilitée car il possède une certaine idée de la valeur des géniteurs qui ont donné naissance à son propre animal. Par ailleurs, elle valorise la sélection elle-même et permet de moraliser le marché canin en mettant en exergue les

meilleures origines sans ambiguïté.

LA COMMERCIALISATION

La commercialisation du chien de race est un vaste problème. Actuellement, fonctionne le bureau d'information de la Société Centrale Canine qui a le mérite de proposer des chiens inscrits au LOF. Nous savons cependant que cela est insuffisant et qu'il faut moraliser ce marché et si possible promouvoir les bonnes nichées.

La mémorisation des divers degrés de sélection (confirmation 1^{er} choix, sujet recommandé, élite A ou B) et l'inscription de ces titres au pedigree permet déjà une amélioration. Mais elle n'est pas immédiate pour la vente. Dans cette optique, il paraît indispensable de posséder une *cotation* donnant une valeur génétique théorique à chaque nichée proposée à la vente.

Le système de cotation simple suivant peut être modulé en fonction des impératifs de chaque race et de son stade de sélection. Il repose sur l'attribution de points selon le stade sélectif auquel est parvenu un géniteur. Chaque géniteur peut apporter :

- 1 point s'il est confirmé et inscrit au LOF à titre définitif ;
- 2 points s'il est confirmé premier choix ou titulaire du TAN (chien de chasse) ;
- 3 points s'il est titulaire :
 - d'un classement en Spéciale régionale ou d'élevage
 - d'un qualificatif excellent en classe de jeune,
 - d'un TAN, d'un titre de trialer ou d'un Brevet de chasse,
 - etc.
- 4 points s'il est sujet recommandé ;
- 5 points s'il est reproducteur d'élite B ;
- 6 points s'il est reproducteur d'élite A.

Ainsi, une nichée dont les géniteurs sont tous deux sujets recommandés sera cotée 8. Une autre dont le père est sujet recommandé et la mère confirmée 1^{er} choix sera cotée $4 + 2 = 6$, etc.

Une cotation uniformisée pour toutes les races, allant ainsi de 2 à 12 points, adoptée depuis maintenant trois ans, permet son utilisation au niveau de l'outil informatique et les portées de chiots disponibles « sortent » désormais automatiquement de l'ordinateur avec leur cote. Les acquéreurs savent donc tout de suite ce qu'ils choisissent et ce qu'ils sont en droit d'attendre de leur acquisition. Il est par ailleurs hors de doute que la commercialisation sera fort améliorée si les élevages eux-mêmes sont valorisés par la création d'un titre *d'élevage de sélection* pour les producteurs s'attachant vraiment à la production sélective de la race. J'avais, dès février 1983, à la faveur d'une réunion des Responsables des Associations de race des deux premiers groupes, émis cette idée qui a fait son chemin pour aboutir cette année à la création d'*élevages recommandés par la SCC*.

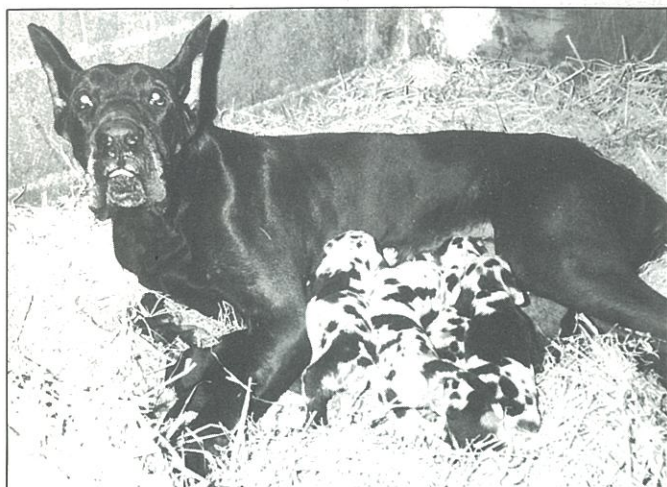
Des méthodes de sélection et des programmes pratiques de réalisation dépend la commercialisation moderne du chien de race voulue par la SCC.

La mise en place rapide d'un ensemble cohérent s'est donc imposée rapidement et a vu le jour entre novembre 1982 et aujourd'hui, chaque Association de race ayant eu la possibilité d'adopter ou de moduler selon ses possibilités le schéma proposé dans ces quelques pages.

Dr Vét. Y. SURGET ■

ÉLEVAGE DE MOURRE-FRAIS

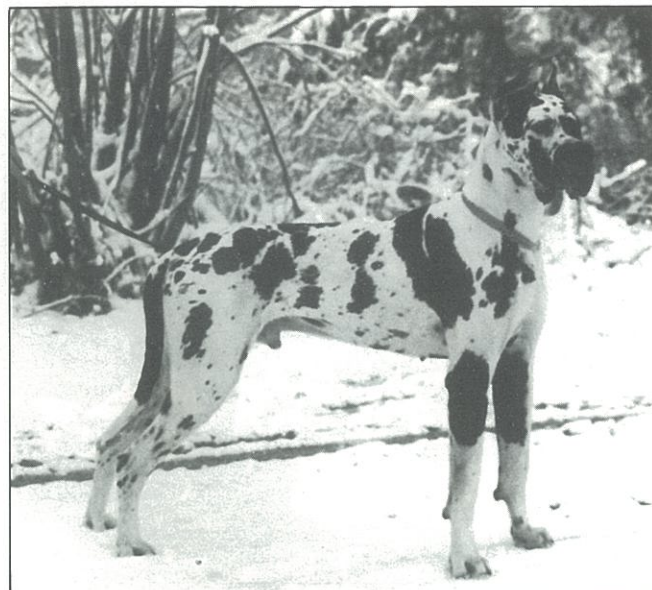
M. Marcel Baux, 13115 Saint-Paul-Lez-Durance



Ch. de France 85

THALIE DE MOURRE-FRAIS

et sa portée, dont 4 arlequins purs
par UGO de la Grande-Vigie



VINSLAW DU MONT TOISÉ

18 mois

(Thybus du Mont-Toisé /
Synthia de la Templerie de Gourdole)

Producteur et propriétaire :
M. et Mme Charciarek, Route de Cheppes,
51420 Vitry-la-Ville

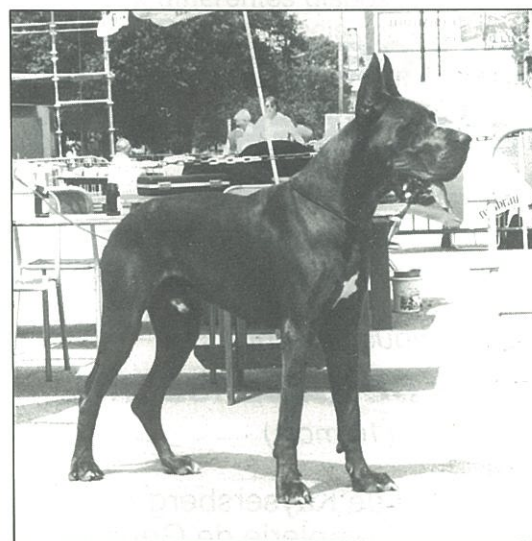


TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE

Championne de Sarre 1985

CAC, VDH Champ.

à **M. Klepec - Mulhouse**
Prod : **Dr. Mérat**



URIAN DU MONT TOISÉ

(Pharsalle du Clos Templerie /
Ch. Schwan du Paradi's Parc)

à 15 mois

CAC Abbeville M. Voilet,
CACIB Beauvais M. Sertelet

Prod : **R. et C. Charciarek**
Prop : **Mme Tchaousof, 7, rue de Vignacourt,**
80000 AMIENS



Nos dogues en Sarre

L'ÉLEVAGE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG

vous présente

VAYSER DE KAYSERSBERG

(16 mois)

(SATAN de Kayzersberg /
TROIKA de la Templerie de Gourdole)

Frère de VERLAINE



Éleveur : M. Marcle, St-Martin de Gurson. Tél. 53-80-75-70.

Propriétaire : M. M. Zauzere, St-Léon / Isle. Tél. 53-80-62-20.

ATTENTION – ATTENTION

Avez-vous pensé à régler vos cotisations 1986 : 180 F
Cotisation ménage : 220 F

PRINCIPES ET PRESCRIPTIONS D'ÉLEVAGE DU DOGGEN-CLUB DE FRANCE

Chaque membre du DOGGEN-CLUB s'engage, en s'inscrivant, à suivre les règlements d'élevage du club, soit :

- 1) n'utiliser pour l'élevage que des dogues inscrits au L.O.F., au R.I. ou à un Livre des Origines reconnu par la SCC ;
- 2) éliminer impitoyablement toutes les fausses couleurs ;
- 3) ne pas accoupler les dogues de variétés différentes, sauf :
 - les fauves et bringés,
 - les arlequins et les noirs,
 - les bleus et les noirs issus de bleus.

Chaque membre du DOGGEN-CLUB DE FRANCE (Association régie par la loi de 1901, Club spécial de la race agréé par la Société Centrale Canine et le Ministère de l'Agriculture) :

— après avoir pris connaissance du présent bulletin, du règlement d'élevage, s'engage à respecter rigoureusement les dispositions de ce règlement.

— s'engage également, par la présente adhésion, à se conformer aux différentes dispositions présentes ou à venir, tant des statuts et règlements du D.C.F., que ceux de la S.C.C. et aux décisions de leur comité respectif.

— s'engage enfin à ne rien faire qui puisse nuire au bon renom du club et des buts qu'il poursuit ainsi qu'à celui des juges et experts agréés.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné (Nom et Prénom)

Adresse

demande mon admission au DOGGEN CLUB DE FRANCE :

Cotisation annuelle : 180 F.

que je verse en :

- ☐ chèque bancaire à l'ordre du Doggen Club de France
- ☐ espèces
- ☐ chèque postal

A, le

Signature :

Renouvellement de cotisation ☐

Nouvelle adhésion ☐

A retourner au DOGGEN-CLUB DE FRANCE :

Mme MÉRAT, « Le Marais du Jaunet », Serbanes, 03110 ESCUROLLES - Tél. 70.56.51.86

Trésorier : M. LEVRON, 15, av. Roland-de-Roncevaux, 49240 AVRILLÉ



C'est avec un immense chagrin que je vous fait part de la disparition,
le 12 janvier 1986, de mon très bon et très fidèle compagnon :

MARROS DES TERRES DE LA RAIRIE

Mâle bleu

Agé de 9 ans (11 mois et 15 jours), d'un caractère irréprochable, il nous a donné
AMOUR et BONHEUR durant toute sa vie parmi nous.
Terriblement affectueux, il redemandait toujours des caresses.
Le vide créé par son absence sera impossible à combler.



**1^{re} méthode pour la
FRANCE
des CENTRES
HARVEY** membre
S.P.A.

Tél. (1) 34.76.52.58

vous indiquera l'adresse du centre desservant votre région

PARIS - YVELINES - EURE-ET-LOIR - EURE - VAL D'OISE - HAUTS DE SEINE - VAL DE MARNE
ESSONNE - SEINE-MARITIME

**DRESSAGE
EDUCATION**

GARDE
PEUREUX

DÉFENSE
AGRESSIF

OBÉISSANCE
ABOYEUR

SPÉCIALISTE DOGUES - DOMICILE - GROUPE - PARTICULIER

PENSION

SIMPLE OU
EDUCATIVE

BOXES CHAUFFÉS. 2 HECTARES BOISÉS
SERVICE VÉTÉRINAIRE

FORMATION MAÎTRES - CHIENS et
EDUCATEUR en PSYCHOLOGIE CANINE

Adresse courrier : La Maladrerie de POISSY - 78300

ÉLEVAGE RECOMMANDÉ PAR LA S.C.C.

Lettre expédiée par M. Camille Michel, président de la Société Centrale Canine, à Mmes et MM. les présidents d'Associations Spécialisées de race

Nous vous rappelons que le comité de la S.C.C. a entériné, lors de sa réunion du 6 février 1985, les propositions de la Commission Nationale d'Élevage et décidé que ce titre serait décerné par la S.C.C. dans les conditions et selon les modalités définies par la Commission Nationale d'Élevage.

En conséquence, les Associations de race ayant des éleveurs susceptibles de se voir attribuer ce titre doivent leur demander d'établir le dossier afférent et le transmettre à la S.C.C. après en avoir effectué la vérification.

Les conventions et modalités d'attribution ont été publiées dans le R.O.C.F. n° 50 (page 15, colonne 2).

Commission Nationale d'Élevage mardi 11 décembre 1985

DÉLIVRANCE DU TITRE « ÉLEVAGE RECOMMANDÉ PAR LA S.C.C. »

Le président Michel soulève comme préalable la nécessité à ce sujet d'un Règlement type d'élevage et la Commission charge M. Olive de réfléchir à ce Règlement et de présenter un projet.

La Commission examine ensuite, point par point, les divers problèmes que suscite la délivrance du titre « Élevage recommandé S.C.C. ».

1. Conditions de délivrance du titre d'élevage recommandé par la S.C.C.

- être membre de l'association de race concernée ;
- respecter les conseils d'élevage de l'Association de race et les règlements généraux de la cynophilie ;
- produire régulièrement depuis 3 ans au moins ;
- avoir dans l'élevage au moins une reproductrice cotée 2 points selon la grille de qualification S.C.C. ;
- utiliser des étalons cotés au minimum 2 points selon la grille de qualification S.C.C. En cas d'insémination artificielle, la semence devra provenir d'étalons cotés au minimum 5 points ;
- obtenir des produits de qualité : au moins 1/3 des chiens produits par l'élevage devront avoir été reconnus « Très Bon » ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune réclamation justifiée pour les chiots vendus.

2. Modalités de délivrance : le titre sera délivré par la S.C.C. en tenant compte de la production de l'élevage sur 3 années.

L'éleveur présente une demande à l'association de race

intéressée. Celle-ci devra émettre un avis circonstancié qui sera joint au dossier de demande transmis à la S.C.C. Ce dossier devra comprendre, pour les 3 années précédant la demande :

- la liste des étalons et reproductrices présents à l'élevage ou utilisés par l'élevage ;
- la liste des portées produites ;
- la liste des chiens ayant obtenu le qualificatif Très Bon (avec, pour chacun précision du lieu et de l'obtention du qualificatif, date de l'examen de confirmation et indication de l'expert ayant officié).

Le titre sera attribué pour 3 ans. Il sera renouvelable ; il pourra faire l'objet d'un retrait avant terme.

3. Commission d'attribution

C'est le service du LOF qui sera administrativement chargé de veiller aux conditions d'attribution. Néanmoins, il est nécessaire de prévoir une commission de contrôle, émanant de la Commission Nationale d'Élevage. Sont désignés comme membres de cette commission de contrôle MM. Fournieret, Olive et Dr Surget.

4. Certificat et pannonceau à délivrer

Un modèle de certificat et un modèle de pannonceau seront étudiés.

5. Contrôles des élevages recommandés

Ils seront effectués selon les mêmes modalités que les actuels contrôles d'élevage.

6. Conditions de retrait du titre

Le non respect d'une seule des conditions ci-dessus énumérées au 1° entraîne le retrait. La Commission de contrôles saisie des cas litigieux peut transmettre à la Commission du LOF si celle-ci est concernée par certains manquements qu'elle serait conduite à sanctionner.

Le fait de ne plus remplir les conditions initiales dans le délai des 3 ans entraîne ipso-facto le retrait du titre.

7. Couplage éventuel avec le titre d'élevage recommandé sur le plan sanitaire envisagé par le S.N.V.U.

Plusieurs membres de la Commission insistent sur la nécessité que la production issue d'un élevage recommandé S.C.C. réponde à un état sanitaire impeccable. Cette nécessité d'une sécurité sanitaire a été déjà discutée au sein de certaines réunions du S.N.V.U. et des contacts ont déjà été pris avec ce syndicat. Le Dr Surget a participé à nombre des réunions du S.N.V.U. et confirme qu'un plan sanitaire d'élevage a déjà été envisagé et que le syndicat a quelques idées sur des contrats d'élevage.

La nécessité de connaître les conditions du S.N.V.U. apparaît aux membres de la commission et il est décidé de recontacter ce syndicat afin de mettre sur pieds une réunion bipartite où pourra être élaborée l'action commune souhaitable.

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DE DÉPISTAGE DE LA DYSPLASIE HÉRÉDITAIRE COXO-FÉMORALE DU DOGGEN CLUB DE FRANCE - Année 1985

Les sujets examinés ont été au nombre de 19.

La répartition statistique en est la suivante :

Aucun signe de dysplasie	18
Stade intermédiaire ou de transition	1

L'état « stade intermédiaire ou de transition » signifie hanche portant quelques imperfections, mais n'est nullement un stade de dysplasie et n'est pas péjoratif pour le sujet.

Cette statistique signe l'état excellent des principaux géniteurs du dogue allemand de France.

« La radiographie unique, en extension, a été adoptée par la Société du chien de berger allemand, afin de s'aligner sur la règle

observée en Allemagne par cette race et également étendue à d'autres races.

Je ne vois pas, personnellement, d'inconvénient à ce que cette mesure soit adoptée en France. Il faut simplement savoir que la radiographie doit être de très bonne qualité, notamment dans la position des membres et du bassin. Il n'existe plus, en effet, la possibilité de correction d'une insuffisance éventuelle par la seconde radiographie.

Il convient donc de prévenir les sociétaires de cette nécessité. A défaut, la radiographie devrait être refusée et renouvelée.

Pr. COULON

RÉUNION DU COMITÉ

LE 12 JANVIER 86 A BELLERIVE (03)

Hôtel La Résidence

La réunion est ouverte à 10 h.

Étaient présents : tous les membres du comité sauf Mme J. Mathieu, M. Sertelet, M. Voilet, excusés.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion du comité du 21/4/85 pour approbation. La présidente donne connaissance aux membres présents de la décision de la SCC qui précise « qu'il devient urgent que les éleveurs prennent l'habitude d'apprécier les particularités de la robe de base et de les noter sur les demandes d'inscription au LOF. ». Il est décidé de faire passer sur le prochain Trait d'Union un tableau concernant ces couleurs et de le présenter à l'approbation de la SCC.

M. Levron, trésorier, pose le problème concernant Mme Rohan et sa réintégration ou non au sein du DCF. Au vote secret, celle-ci est refusée par 7 voix contre, 1 blanc et 4 voix pour.

Le prix des cotisations, proposé à l'assemblée générale de Mantes à 180 F, est accepté par le comité. Mme Bonnetete de Vaucauson propose sa candidature comme déléguée du DCF pour la Guyane Française et les Antilles, proposition acceptée.

Le lieu et la date de la spéciale de race 1986 sont ensuite discutés. Pour des raisons d'emplacement géographique, il est demandé à M. Martin d'organiser en Ile-de-France cette manifestation, le 28 septembre.

Le renouvellement statutaire des commissions est par la suite effectué à vote secret. La commission d'élevage se compose ainsi : Mme Pincemin, présidente - Mme M. Mérat, Mme J. Mérat, MM. Martin, Lafon, Baux, Marcle, Dr. Mignot. Commission des juges : M. Dubois, président, Mme M. Mérat, MM. Moreau, Y.-M. Mérat, Levron, Baux, Dr Bérenger, Voilet, Mme

Pincemin, M. Sertelet. Commission des finances : M. Levron, président, M. Lafon, Mmes Marcle, Mathieu, Choisy. Commission de rédaction : Mme J. Mérat, présidente, Mmes M. Mérat, Pras, MM. Lafon, Martin, Guttin, Dr Mignot. Commission des litiges : Mme M. Mérat, M. Dubois, Mme Choisy.

Sont ensuite présentées au comité, l'affaire Valette contre Choisy, dont le règlement a été fait à la SCC au profit de Mme Choisy, puis l'affaire Maillet contre Levron, à laquelle aucune suite n'est donnée pour l'instant.

La présidente transmet ensuite les règlements de la SCC concernant les inscriptions T.I. : tous nos juges spéciaux sont habilités à les faire en tenant compte des règles du club : un qualificatif Excellent est nécessaire pour cette inscription. Les candidatures comme experts-confirmateurs de M. Bodilis, de M. Pousset, de M. Guttin, et comme juges de M. Gellibert et M. Pousset, seront examinées par la commission des juges et présentées à la prochaine réunion du comité.

Ensuite, l'élection du représentant du club à l'Euro DDC a lieu ; trois candidats sont présentés : M. Lafon, Dr Y.-M. Mérat, Dr Mignot. C'est M. Mignot qui est élu.

Cette élection est suivie d'un vote concernant les cotisations non réglées. Il y a deux possibilités : les confier à un bureau de contentieux pour recouvrement, ou l'abandon pur et simple de la cotisation et la suppression du journal. La deuxième possibilité est acceptée.

Quand des stands, en exposition, sont prévus pour le club, l'autorisation de les monter doit être demandée un mois à l'avance aux sociétés régionales.

La commission d'élevage examinera les possibilités d'une banque de portées.

La séance est levée à 13 heures.

NOUVELLES NOMENCLATURES DES COULEURS

Robe de base	Particularité	Marques blanches	Particularités
Fauve	Masqué ou non	Très limitées ou non	Poitrine
Fauve bringé	Masqué, légèrement bringé ou fortement	Très limitées ou non	Poitrine
Blanc bigarré de noir			
Noir		Très limitées, limitées, moyennes, envahissantes : à manteau noir	
Bleu		Limitées, très limitées	Poitrine, bouts des doigts

Une coupe sera décernée
à chaque coureur et sexe avec
titre champion Alsace-Lorraine

Chaque sujet présenté
recevra un prix...

1er Championnat régional Alsace-Lorraine

LE 20 AVRIL 1986 à

St-Maurice/Moselle (Vosges)

DEMANDE D'ENGAGEMENT

A remplir soigneusement par le propriétaire et à renvoyer au secrétariat de l'exposition : **M. Albert Dominique, BP 7, 35, rue de la Gare, 88560 St-Maurice/Moselle**

Joindre le montant des engagements par chèque bancaire ou postal, libellé au nom du Doggen-club de France,
sans oublier de joindre aussi la photocopie du certificat antirabique obligatoire pour l'inscription.

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : LE 8 AVRIL

Race : **Dogue allemand exclusivement.** Sexe
Couleur Date de naissance
Nom du chien
Numéro LOF
Père
Mère
Nom du producteur
Nom du propriétaire
Adresse complète

Je déclare accepter, sans restriction ni réserve, les obligations résultant pour moi du présent engagement et figurant au bas de cette feuille.

Fait à le 1986

PARTICIPATION AUX FRAIS D'EXPOSITION (au bénéfice du club) :

1er chien (avec catalogue) : 80 F 2e chien : 60 F 3e chien et plus : 50 F

- ☐ Classe Ouverte (minimum 15 mois) ☐ Classe Jeunes (12 à 24 mois)
☐ Classe Puppies (moins de 12 mois) ☐ Classe Vétérans (6 ans et plus)
(engagement gratuit classe vétérans pour les membres du club)

JUGE : Mme PINCEMIN

Repas : Restaurant : 50 F, le 20 avril 1986

ATTENTION :

Les chèques engagements doivent être libellés « Doggen-club de France » - Les chèques restaurant « Hôtel de France »

RÈGLEMENT SANITAIRE

A la demande de la Direction des services vétérinaires du département des Vosges, tous les sujets présentés devront avoir, au préalable, été vaccinés contre la rage et, pour le propriétaire, avoir délivré la photocopie du certificat antirabique lors de l'engagement.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte, d'une façon absolue et sans réserve, tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies contagieuses et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette date.

Je déclare en outre ne faire partie d'aucune société (ou club) non affiliée à la SCC, ni d'aucun organisme non retenu par la FCI.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Signature :

LE 19 AVRIL :

Une soirée amicale en compagnie du juge, de la présidente, du vice-président du club sera proposée par la délégation de l'Est. Un agréable repas sera servi dès 20 heures. Prix du menu : 60 F par personne. Celui-ci sera suivi d'une soirée dansante, où tous les membres et amis du club sont cordialement invités.

Cette soirée remplacera la réunion régionale initialement prévue à St-Dié en mars, ceci étant dû aux dates trop rapprochées.

D'autre part, pour toute réservation de chambres du 19 au 20 avril, de 70 F à 250 F, prendre contact avec M. Albert au 29-25-12-42.

Merci à vous tous pour votre participation et à bientôt...

LA DÉLÉGATION DE L'EST

CALENDRIER DES EXPOSITIONS 1986 (suite)

S.C. Rhône-Alpes 219 Cours Lafayette, 69006 Lyon	Lyon - CACIB	1 ^{er} juin M. Sertelet	M. Faron, 17 rue des Cerisiers 03200 Vichy	(Présentation)	26 juillet
S.C. de l'Oise - M. Coste 22 rue St-Germain - Laversines 60510 Bresles	Compiègne	1 ^{er} juin	F.C. Haute Normandie S.C. de Normandie - Mme Testelin Cavée de Caude Cote - 76200 Dieppe. Tél. 35-82-11-02	Dieppe	27 juillet
S.C. du Centre - M. Roger Vidal B.P. 9 - 41400 St-Georges / Cher Tél. 54-32-37-50.	Blois	1 ^{er} juin	S.C. Auvergne, Bourbonnais, Velay - A.C. du Velay et de la Haute Loire - Office du Tourisme Place du Breuil - 43000 Le Puy	Le Puy	27 juillet
Club St-Hubert du Nord - M. Dupas, 6 rue Victor Hugo - Lieu St-Amand - 59111 Bouchain	Lille - CACIB	7 et 8 juin Dr. Mérat	F.C. Aquitaine S.C. de la Gironde - B.P. 174 33000 Bordeaux RP	Sauternes Présentation Chiens de Chasse	3 août
F.C. Midi Pyrénées A.C. du Tarn et Garonne 20 av. de Monclar - 82000 Montauban	Montauban	8 juin	S.C. Bretonne - M. Renault B.P. 97 - 22404 Lamballe Cédex Tél. 96-31-04-26	Lorient	3 août
S.C. Champagne Ardenne 3 rue Charles Roche 51100 Reims - Tél. 26-87-43-67.	Joinville	8 juin	F.C. Aquitaine S.C. des Pyrénées Atlantiques M. Camy - Mairie - 64360 Lacommande	Lacommande	9 et 10 août
S.C. Rhône-Alpes - M. J. Chausson, 54 place Debelle 38340 Voreppe	Grenoble	8 juin	S.C. du Centre - Mme Thevenon 324 av. de la Chatre 36000 Chateauroux. Tél. 54-22-29-00	La Chatre	17 août
S.C. Auvergne, Bourbonnais, Velay - A.C. du Bourbonnais - B.P. 515 - 03108 Montluçon	Moulins	8 juin	F.C. du Limousin S.C. de la Haute Vienne Syndicat d'Initiative 87260 Pierre Buffière	Pierre Buffière	24 août
S.C. du Centre - Mme Bourdin Auteloup - 28200 Logron Tél. 37-98-92-67	Chartres	8 juin	F.C. des Pays de Loire S.C. Maine Anjou - M. Reudet Rive Parence - Torce Vallée 72110 Bonnetable	Chateau Gontier	24 août
S.C. de l'Est 11 Grand'Rue - 54000 Nancy	St-Dié ou Vittel	14 juin	S.C. Rhône-Alpes - Office de Tourisme, 74500 Evian. Tél. 50-75-24-26	Evian - CACIB	30-31 août M. Baux
S.C. de Bourgogne 2 place de l'Eglise - Corcelles les Monts - 21160 Marsannay-la-Côte Tél. 80-41-17-52.	Dijon - CACIB	15 juin M. Garnero.	F.C. Aquitaine S.C. de la Dordogne - Mme Chabrelie, Gravelle, 24430 Razac / Isle	Sorges (Présentation)	31 août
S.C. Languedoc-Roussillon 25 av. du Colombier - 34670 Baillargues. Tél. 67-70-10-05	Pezenas	15 juin	S.C. Bourgogne A.C. du Nivernais - M. d'Autel La Vallée - Parigny les Vaux 58320 Pougues-les-Eaux Tél. 86-60-40-85	Nevers - CACIB	6-7 sept. M. Moreaux
F.C. Haute-Normandie S.C. de Normandie - Mlle Boursier 18 rue du Champ du Pardon - 76000 Rouen. Tél. 35-71-27-50 après 20 h.	Le Havre	15 juin	S.C. de Picardie - Mme Dhetz 106 rue des Quatre Lemaire 80000 Amiens	St-Quentin	7 septembre
S.C. du Centre - Section Touraine 7 rue Georget - 37000 Tours Tél. 47-28-60-38.	Tours -CACIB	22 juin M. Levron	F.C. Poitou Charentes S.C. Poitou - M. Derouet 8 rue Louis Renard - 86000 Poitiers	St-Germain (Présentation)	7 septembre
F.C. Alsace S.C. du Bas-Rhin 173 route de Lyon, 67400 Graffenstaden	Strasbourg Présent. Confirma.	29 juin	Réunion des Amateurs de Setter Gordon - M. d'Autel La Vallée - Parigny les Vaux 58320 Pougues-les-Eaux Tél. 86-60-40-85.	Massay (Exp. de Conformité au Standard)	7 septembre
F.C. Midi Pyrénées A.C. de l'Aveyron - Dr Cluzel 15 bd de l'Ayrolle, 12100 Millau	Millau	29 juin	F.C. des Pays de Loire S.C. St Hubert de l'Ouest 5 av. du Verseau - 44700 Orvault	Cambon	7 septembre
F.C. Poitou Charentes S.C. La Rochelle Aunis M. Bourdeau, Villa Mélusine Rue G. Emonin, 17000 La Rochelle	La Rochelle - CACIB	5 et 6 juillet M. Lacaud	S.C. Franche Comté M. Schwartz - Les Roches 90150 Eguenigue	Montbéliard Présent. Confirm.	7 septembre
S.C. Basse Normandie - M. Verdier 14430 Le Ham	Deauville	6 juillet	F.C. Aquitaine S.C. des Landes - Dr. Mazer 63 av. G. Clémenceau - 40100 Dax	Mont-de-Marsan	7 septembre
S.C. du Centre - Mme Ballereau 62 bis Av. Dauphiné, 45100 Orléans, Tél. 38-66-28-95	Montargis	6 juillet	S.C. de l'Oise - M. Coste 22 rue St Germain - Laversines 60510 Bresles	Beauvais - CACIB	13-14 sept. M. Voilet
F.C. du Limousin A.C. de la Creuse - M. Riva Fourneaux - 23200 Aubusson	Gueret - CACIB	13-14 juillet M. Garnero	S.C. Bretonne 29 rue de Redon - Pont Rean 35150 Guichen. Tél. 99.52.93.06.	Pont Rean Présentation	14 sept.
F.C. Aquitaine S.C. des Landes - Dr Mazer 63 Av. G. Clémenceau - 40100 Dax	Saubusse (Présentation)	14 juillet	S.C. Auvergne, Bourbonnais Velay - A.C. du Puy de Dome	Clermont Ferrand Thiers	13-14 sept ou 4-5 oct.
F.C. Midi Pyrénées A.C. du Lot - M. Catta - Caramel Fargues - 46800 Montcuq	Cahors	20 juillet	Doggen Club de France	Ile-de-France	28 sept. M. Sertelet M. Moreaux
S.C. Auvergne, Bourbonnais, Velay - A.C. du Puy de Dome M. Lerasle, La Font Grande, Ceyssat, St-Georges d'Allier, 63800 Cournon	La Bourboule	20 juillet	S.C. Ile de France - M. Hermans C1 Place du Poirier Baron	Maisons Alfort	5 octobre
S.C. Auvergne, Bourbonnais Velay - A.C. du Bourbonnais	Cusset				

95110 Sannois

S.C. Languedoc Roussillon
25 av. du Colombier -
34670 Baillargues
Tél. 67-70-10-05

F.C. Haute Normandie
S.C. de Normandie - Mlle Boursier
18 rue du Champ du Pardon
76000 Rouen. Tél. 35-71-27-50.

S.C. Midi Côte d'Azur
299 av. de Mazargues,
13008 Marseille

S.C. Basse Normandie
M. Verdier - 14430 Le Ham

F.C. des Pays de Loire
S.C. Maine Anjou - M. Reudet
Rive Parence - Torce en Vallée
72110 Bonnetable

F.C. Aquitaine
S.C. de la Gironde - B.P 174
33000 Bordeaux R.P.

Perpignan

Rouen - CACIB

Marseille - CACIB

Caen - CACIB

Angers - CACIB

Bordeaux - CACIB

12 octobre

9-10 novem.

15-16 nov.
M. Levron

29-30 nov.
M. Dubois

7 décembre
M. Pincemin

14 décem.
Dr Béranger

SÉANCES DE CONFIRMATION

S.C. de l'Oise - M. Coste
22 rue St-Germain - Laversines
60510 Bresles

S.C. de Bourgogne - M. Belard
2 place de l'Église - Corcelles les
Monts - 21160 Marsannay la Cote

S.C. Languedoc Roussillon
25 av du Colombier -
34670 Baillargues. Tél. 67-70-10-05

S.C. de l'Est - 11 Grand'Rue
54000 Nancy

S.C. de Bourgogne
Mme Perineau - Les Grands Pins
71680 Creches sur Saône
Tél. 85-37-14-95

Club St Hubert du Nord -
M. Dupas - 6 rue V. Hugo -
Lieu St Amand - 59111 Bouchain

S.C. Champagne Ardenne
3 rue Charles Roche -
51100 Reims

S.C. de Picardie - Mme Dhetz
106 rue des Quatre Lemaire
80000 Amiens.

Nogent sur Oise

Dijon

Ales

Cluny

Pas de Calais

Reims

Fressenneville

23 mars

14 juin

7 septembre

octobre ou
novembre

26 octobre

2-3 novem.

22 novem.

7 décembre

CANCER

Au mois de juillet 1985, une de mes femelles présentait sous le cou plusieurs masses. Visite chez son vétérinaire qui n'a pas été trop inquiet.

Au mois de septembre, ces masses avaient pris une ampleur catastrophique, le vétérinaire toujours pas trop inquiet, aucun médicament prescrit à la chienne.

L'École Vétérinaire de Toulouse ouvrant ses portes le 2 octobre, je me suis précipitée pour faire examiner ma chienne, âgée de 4 ans 1/2, immédiatement dirigée sur le service cancérologie et, après examen approfondi, le professeur a été formel : lymphome malin. Conseil de biopsie et 15 jours après le résultat : lymphome malin.

Effectivement, à partir de ce moment, ma chienne a commencé à avoir une respiration difficile, quelques problèmes mais aucune souffrance ; aucun traitement prescrit, elle avait en tout et pour tout 100 jours à vivre.

Décembre, les choses ont commencé à aller vraiment mal ; début janvier j'ai fait appel à un chimiothérapeute qui m'a assuré pouvoir prolonger la vie de ma chienne plusieurs mois, voire un an, un an et demi. La question s'est posée à nous qui l'adorons, puisqu'elle ne souffre pas, pourquoi ne pas tenter l'expérience puisqu'elle est perdue de toute façon ?

Nous avons tenté un traitement de chimiothérapie avec une aide cortisonique à haute dose, semi traitement car notre chienne présentait une anémie importante, nous avons fait début janvier une piqûre, une semaine après une autre piqûre ; là, notre chienne a eu des problèmes, a très mal supporté le second traitement et est restée dans le coma pendant 4 jours, à nouveau des spécialités nous l'ont tirée de là et nous sommes en février : notre chienne se porte bien, joue, est en forme, a bon appétit, vit normalement, ses ganglions ont pratiquement disparu, elle respire bien, bref elle vit et en bon état. Nous allons continuer le traitement à raison d'une piqûre toutes les 4, 5 semaines, afin de la maintenir en condition.

Le traitement n'est pas excessivement coûteux et lorsque l'on adore son compagnon, il est toujours possible de tenter cette expérience.

Ceci est écrit à l'intention de tous les maîtres ayant un compagnon qu'ils adorent, pour les aider à le garder en bonne condition pendant encore un long moment, mais, attention, c'est une survie seulement, et à ne tenter que si l'animal ne souffre pas.

M. HOCQUARD ■

UN RECORD EN FRANCE

Dans la série le « livre des records », le dogue allemand « Shaïr du Clos Templierie » mérite une citation. Ce mâle fauve possède une collection unique de titres de champion : il est champion de France 83, champion du club 83, champion d'Europe 83, Bundessieger 83 (en Allemagne), champion de Suisse 84, d'Allemagne 85, d'Italie 85.

Il est encore champion du club en 84, champion du club italien 84, champion d'Europe DDC 85.

Il a gagné 22 expositions internationales dont 12 à l'étranger. Ses maîtres signalent qu'il est déjà le père de plusieurs champions.

11 titres de champion. Qui dit mieux dans quelque race que ce soit ?



URBA DELS PAISOS CATALANS

(Sirius de Testarouman / Tanit II de Testarouman)

né le 4.11.83

Propriétaire : M. A. Vasquez. Tél. 56-06-04-06.

Producteur : M. G. Barréda. Tél. 68-45-76-94
ou 68-45-71-60.

Toulouse 85 : 1^{er} Exc. Cl. Jeune M. Baux

Mantes 85 : 2^e Exc. RCAC M. Levron

Bordeaux 85 : 2^e Exc. RCAC M. Baux

A PROPOS DES BOÏTERIES

par le Docteur-Vétérinaire MIGNOT

Lors du congrès de la CNVSPA sur les boïteries du chien, un séminaire était consacré aux boïteries dues aux tumeurs osseuses. L'ostéosarcome atteint souvent nos dogues, aussi ai-je résumé, pour les lecteurs du Trait d'Union, les informations communiquées.

Si le risque de tumeur osseuse primitive est de 7,7 cas sur 100 000 chiens, 98 % de ces tumeurs sont malignes, 85 % sont des ostéosarcomes, 10 % des chondrosarcomes.

ÉPIDÉMIOLOGIE

■ RACE.-

Les ostéosarcomes atteignent surtout les chiens de races grandes (20 à 40 %) ou géantes (plus de 40 %). L'ensemble de ces races représente 90 % des cas.

■ AGE.-

La moyenne d'âge des chiens atteints montre 2 pics : l'un à 7 ans et l'autre à 1 an 1/2. Cependant, l'âge d'apparition chez les géants est inférieur à celui des petites races.

Sexe :

Le sexe mâle est plus fréquemment atteint : 1,2 mâle pour 1 femelle.

LOCALISATION

Au membre antérieur dans 47 % des cas, au membre postérieur dans 29 % et à la tête dans 11 %.

Par ordre décroissant de fréquence : à la métaphyse des radius distal, humérus proximal, fémur distal, tibia proximal, ulna distal. Le coude semble totalement épargné.

DIAGNOSTIC

Il repose sur l'image radiographique et la biopsie, qui permettent une orientation pronostique et thérapeutique du clinicien.

PRONOSTIC

On compte 15 % de survivants après 8 mois. Il faut cependant savoir que les ostéosarcomes ayant une origine périoste (ostéosarcomes péri ou para osseux, ostéosarcomes juxta-corticaux) métastasent plus rarement et sont d'un meilleur pronostic que ceux ayant pour origine la cavité médullaire, qui ont une croissance rapide et des métastases d'apparition rapide.

THÉRAPEUTIQUE

Elle sera d'autant plus efficace que le diagnostic sera précoce.

■ AMPUTATION.-

L'avantage est la suppression de la douleur et des symptômes associés : anxiété, anorexie, agressivité. Cependant, elle n'allonge pas la survie et le propriétaire l'accepte difficilement.

Le pronostic est différent suivant qu'il s'agisse d'un membre antérieur ou postérieur : la survie est plus courte dans le cas d'un membre antérieur.

■ TECHNIQUE CONSERVATRICE.-

Il s'agit d'une exérèse-reconstruction de l'os, qui évite l'amputation, supprime la douleur et préserve la fonction du membre. Elle améliore la survie en qualité et la fréquence de métastases n'est pas plus élevée.

Malheureusement, les contre-indications de cette technique sont nombreuses : pas de tumeur de plus de 10 cm de diamètre, pas de tumeur avec envahissement des tissus mous, pas de tumeur fracturée, pas de tumeur mal placée.

■ TRAITEMENTS MÉDICAUX.-

1) Cryochirurgie

Si le diagnostic a été très très précoce.

2) Radiothérapie

Souvent suggérée par le propriétaire, elle ne peut être utile que préventivement avant la chirurgie. L'irradiation de la tumeur dans un but curatif donne en effet des lésions secondaires telles que l'amputation doit être pratiquée.

3) Immunothérapie

Elle peut être envisagée suivant les réactions de l'animal.

4) Chimiothérapie

Elle donne des résultats très intéressants. La polychimiothérapie, qui utilise différents médicaments suivant un protocole très précis, améliore la survie et mérite d'être plus utilisée.

En conclusion, il s'agit d'une affection au pronostic sombre, dont l'étiologie n'est pas connue. Il faut cependant noter que le confort de l'animal peut être grandement amélioré.

MISE-BAS NORMALE ET PATHOLOGIQUE CHEZ LA CHIENNE

par le Docteur-Vétérinaire MARCELLOT

LA MISE BAS NORMALE OU ENTOCIE

Un rappel des données physiologiques de la mise bas normale chez la chienne me paraît nécessaire pour expliquer plus facilement la mise bas pathologique. Il est bien évident que je n'ai pas la prétention d'expliquer à un éleveur comment une chienne accouche...

Préparation à l'accouchement

• Au niveau des voies génitales et des os du bassin

Sous l'influence d'une hormone appelée la relaxine, on assiste à des modifications anatomiques consistant en un relâchement de la symphyse pubienne et un assouplissement des organes génitaux qui deviennent œdémateux. La vulve se tuméfie.

• Sur le plan hormonal

Pendant la gestation, le taux de progestérone dans l'organisme de la future mère est supérieur au taux d'œstrogène. Une insuffisance du taux de progestérone est d'ailleurs une des principales causes d'avortements non infectieux. On a donc le rapport

taux de progestérone positif
taux d'œstrogène

Avant l'accouchement ce rapport va s'inverser, le taux d'œstrogène devenant le plus élevé, ce qui va provoquer une augmentation de la sensibilité de l'utérus à l'ocytocine (hormone sécrétée par le lobe postérieur de l'hypophyse) favorisant ainsi sa contraction et le phénomène d'expulsion des fœtus.

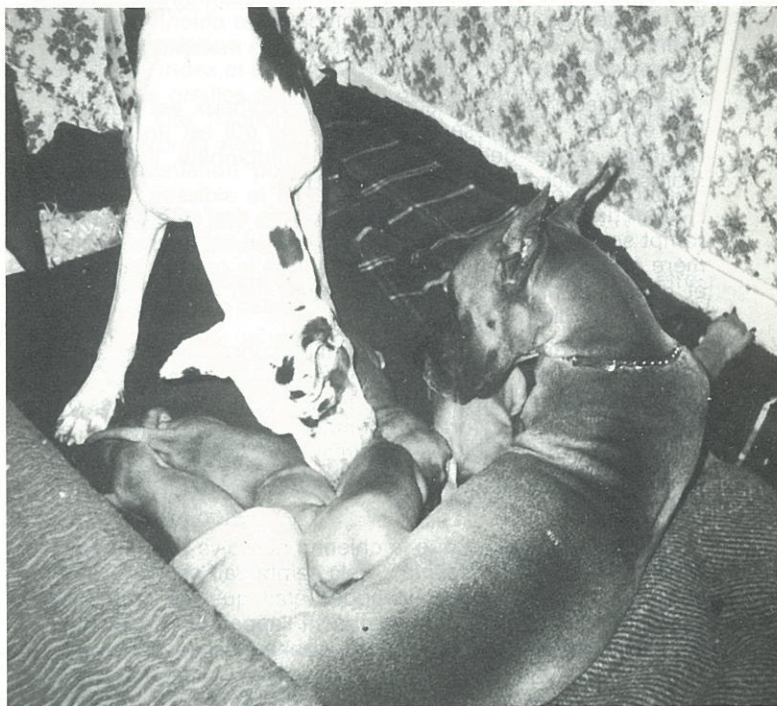
• Au niveau de la vulve

Une sécrétion de mucus provoquée par la liquéfaction du bouchon utérin apparaît : ce sont les glaires cervicales.

La mise bas proprement dit

• Les prodromes

— Le comportement de la chienne change. Suivant son caractère elle s'isole ou au contraire recherche le contact permanent de ses maîtres. Mais, de toute façon, elle est inquiète, agitée, fait « son nid » dans des endroits quelquefois extravagants mais dont l'intérêt est connu d'elle seule ! A ce stade toute perturbation peut retarder la mise bas. C'est pourquoi, je trouve très aléatoire la manière d'agir de certains propriétaires de chiens lorsque, pour des raisons d'affolement ou d'incapacité, ils font accoucher leur chienne chez des personnes jugées compétentes. Si la chienne est émotive cette



politique de l'autruche peut s'avérer catastrophique. Il est toujours temps d'agir et de faire appel à un vétérinaire si les choses se passent mal. Avant la mise bas, la chienne devient anorexique (perte d'appétit) et peut présenter des crises des vomissements.

— La lactation : la date d'établissement de la lactation est variable. Le colostrum peut, dans certains cas, être présent une semaine avant l'accouchement. En tout cas, ce n'est pas un signe précis pouvant présager de la date de la mise bas, car on a vu des lactations se déclencher au cours de l'accouchement.

— La chute de la température rectale : pour que la variation de la température rectale puisse permettre de déterminer assez correctement la date d'accouchement, il faut prendre régulièrement la température rectale de la chienne 2 fois par jour. C'est la diminution du taux de progestérone dans le sang qui provoque une diminution de la température corporelle de 1° et parfois plus. On a coutume de dire que, lorsque la température a baissé, la parturition doit se déclencher dans les 24 heures. Je crois que cette affirmation pêche par excès car de nombreuses chiennes ont une température rectale inférieure à 38° et même 37°5, 2 voire 3 jours avant qu'elles accouchent. Cependant, j'ai observé un retour à la normale 38°5 + 3/10° dans de nombreux cas juste avant la mise bas. Quoi qu'il en soit on a donné, à mon sens, une importance trop grande à ce phénomène.

• La mise bas

Généralement, on décrit trois stades plus ou moins distincts, le 1^{er} stade où la chienne se prépare, les 2^e et 3^e stades où elle expulse les produits.

1^{er} stade : en moyenne 5 à 8 heures, jusqu'à 30 heures chez les primipares.

Inquiétude de la chienne (veiller à ce qu'aucun « stress » ne vienne perturber le bon déroulement du port).

Premières contractions de l'utérus mais ne s'accompagnant pas d'efforts visibles.

2^e et 3^e stades : généralement moins de 12 heures pour expulser tous les produits. Chez la primipare cela peut durer jusqu'à 36 heures. On observe en moyenne un espace de 10 à 60 minutes entre chaque chiot mais ce temps s'allonge au fur et à mesure que le nombre des chiots augmente.

Les contractions utérines s'accompagnent maintenant de contractions abdominales, on dit que « la chienne pousse ». Les enveloppes et le placenta sont expulsés immédiatement ou très peu de temps après. La plupart des chiennes accouchent couchées mais certaines femelles se mettent debout ou même assises.

La couleur verte des écoulements vaginaux est normale. Elle est due à la présence d'uroveridine qui est un pigment résultant de la dégradation de l'hémoglobine libérée au moment du désengrènement placentaire.

Les chiots expulsés naissent entourés de l'amnios qui se rompt sous l'effet de la progression ou qui est déchiré par la mère qui lèche le nouveau né, sectionne le cordon ombilical et mange le placenta. Lorsqu'un chiot naît enveloppé dans l'amnios, on dit qu'il naît coiffé.

La notion de présentation antérieure normale, c'est-à-dire tête en avant, ou de présentation postérieure anormale (on parle de siège) est erronée chez le chien. Des statistiques ont prouvé qu'un assez fort pourcentage de chiots naissent en position postérieure (40 %) et que aucune relation n'a pu être établie entre les accouchements dystoxiques et les chiots se présentant dans cette position.

Il semble également que la chienne ne doive pas impérativement manger les placentas. Cela semblerait nécessaire car la raison la plus souvent invoquée était que les hormones contenues dans le placenta favorisent l'apparition de la lactation. C'est sans doute vrai mais je connais de nombreux cas où la chienne, bien que n'ayant pas mangé le placenta, n'en a pas moins allaité correctement toute sa portée. On a également cherché à expliquer ce comportement par des raisons d'hygiène, la chienne mangeant les enveloppes pour éviter qu'elles ne se putréfient et deviennent un danger important d'infestation microbienne des chiots. Ce raisonnement finaliste n'a plus d'intérêt chez l'animal de compagnie.

LA MISE BAS PATHOLOGIQUE OU DYSTOCIE

• Les causes

Pour qu'une mise bas puisse se dérouler dans des conditions correctes, nous avons vu qu'il fallait :

1. Un animal non perturbé par des changements d'habitude ;
2. Le passage des chiots possible (filière pelvienne assez large, vagin, vulve correctement dilatés) ;
3. L'utérus pouvant se contracter normalement ;
4. Des fœtus de taille normale.

Si une seule de ces conditions n'est pas respectée, l'accouchement ne se déroulera pas d'une manière satisfaisante.

Deux grands types de dystocie en découlent donc :

- les conditions 2 et 4 ne sont pas remplies (passage trop étroit, fœtus trop gros) et on a une *dystocie par obstruction* ;
- les conditions 1 et 3 ne sont pas respectées et l'utérus ne se contracte pas, on parle d'atonie utérine. On a une *dystocie par défaut d'expulsion*.

• Les dystocies par obstruction

- le passage est trop étroit :

a) au niveau de la filière pelvienne, l'étroitesse du bassin peut être la conséquence d'un accouchement chez une chienne trop jeune, ou trop âgée lorsqu'elle est primipare ou le résultat d'une fracture ancienne ;

b) au niveau des tissus mous : leur dilatation insuffisante peut être le résultat d'une fibrose des tissus, de kystes du

vagin ou d'une torsion de l'utérus beaucoup plus fréquente chez les ruminants que chez les carnivores où elle est rare.

— Le fœtus est trop volumineux : l'excès de taille des fœtus résulte en général d'une gestation prolongée ou d'anomalies comme l'hydrocéphalie car la cause principale due à un excès de volume est le plus souvent rencontrée chez les petites races ou chez les races brachycéphales comme les carlins, les bostons où l'excès de volume est relatif puisque n'intéressant que la tête.

— le fœtus est de taille normale mais sa présentation ne l'est pas :

- présentation transversale ;
- flexion de la tête ;
- flexion des membres ;
- accrochement de la mâchoire inférieure...

Cette liste n'est pas exhaustive.

Il arrive également que deux fœtus, issus chacun d'une corne différente, se présentent en même temps.

Je voudrais ouvrir une parenthèse à propos des saillies renouvelées. Personnellement, je pense que cela ne sert à rien mais ce n'est pas ici le propos. Je pense qu'il faut mettre en garde les propriétaires de chiennes contre les saillies répétées après plusieurs jours. Il peut se produire une superfœtation, c'est-à-dire que chaque accouplement aura pour conséquence une fécondation et qu'au moment de l'accouchement une partie des chiots ne sera pas à terme. 3 jours par rapport à la gestation de la chienne.

• Les dystocies par défaut d'expulsion

Éliminons les causes secondaires telles que l'âge, le mauvais état général et le cas rare de gestation extra-utérine pour évoquer la raison principale des dystocies par défaut d'expulsion : l'atonie utérine.

1. L'atonie utérine peut être secondaire aux dystocies par obstruction. La chienne, après avoir fait des efforts inutiles pour expulser le fœtus, se fatigue rapidement et l'utérus ne peut plus se contracter.

2. L'atonie utérine primitive

Le myomètre (muscle blanc lisse de l'utérus) ne peut pas se contracter ou n'est le siège que de contractions très faibles qui ne donnent aucun résultat. Ce phénomène peut survenir alors que plusieurs chiots sont déjà nés.

Les causes sont :

1. *Hormonales :*

mauvais rapport $\frac{\text{taux de progestérone}}{\text{taux d'oestrogène}}$
pas de sécrétion d'ocytocine ;

2. *Chimiques :* hypocalcémie (du taux de calcium dans le sang), hypoglycémie ;

3. *Distension utérine lors des portées élevées :*

4. *Vieillesse ;*

5. *Maladies générales, infection utérine, mort fœtale ;*

6. *Origine psychique par modification de l'environnement ou lorsque la future mère est « stressée ».*

La dystocie entraîne une non expulsion des fœtus. Il se produit alors un désengrènement placentaire provoquant une mort de fœtus. On parle de rétention placentaire. Généralement les produits vont, sous l'action de microbes anaérobies, putréfier, provoquant une métrite qui faute de soins entraînera la mort de l'animal. Dans certains cas, on assiste à une vidange de l'utérus à la suite d'une lyse aseptique de son contenu ou alors les fœtus se momifient et on retrouve, grâce à des radiographies faites beaucoup plus tard à l'occasion d'examen médicaux, la présence de fœtus qui auraient dû être expulsés depuis plusieurs mois voire plusieurs années.

Conduite à tenir

Il faut d'abord savoir que la durée moyenne d'une gestation chez la chienne est de 63 jours. A partir de 67-68 jours la mise bas doit être déclenchée artificiellement.

Lorsqu'une chienne ne peut pas accoucher, il est fondamental de connaître la cause de la dystocie car la conduite à tenir dépend d'elle. Il faut avant toute autre chose observer la présence ou l'absence de contractions.

1. En cas d'absence de contractions, on a probablement affaire à une atonie utérine primitive qui est le cas le plus fréquent mais vous pouvez avoir affaire à une atonie utérine secondaire alors que les contractions infructueuses ont pu précédemment passer inaperçues. Il faut vérifier avant tout que les chiots sont vivants et s'assurer qu'il n'y a pas d'écoulements verdâtres preuve d'un désengrènement placentaire.

2. Dans le cas des contractions fortes et persistant depuis plus de 30 minutes, il est logique de penser qu'il y a obstacle à l'expulsion du fœtus.

En général, il vaut mieux faire appel à un vétérinaire qui décidera de la conduite à tenir, c'est-à-dire choisir entre le renforcement des contractions utérines grâce à des injections d'ocytocine ou d'extraits de post hypophyse ou une intervention chirurgicale du type césarienne. En effet, l'emploi des produits tels que l'ocytocine ou la post hypophyse sont extrêmement dangereux si on n'est pas certain de l'opportunité de leur utilisation. Une dystocie par obstruction (qui peut après un certain temps être confondue avec une dystocie par défaut d'expulsion) est une contre indication formelle, des accidents se sont déjà produits. L'utérus étant stimulé et excité chimiquement se contracte jusqu'à la rupture.

Pourtant, je crois que chaque propriétaire de chienne devrait connaître les manœuvres obstétricales qui permettent à un chiot visible à la vulve d'être accouché avant de mourir asphyxié.

Avant de pratiquer ces manœuvres, il faut s'assurer que la chienne présente des efforts expulsifs spontanés car il est

contre indiqué de les effectuer lors d'atonie utérine. Ces interventions doivent être réalisées dans la plus grande propreté. L'opérateur doit se laver abondamment les mains puis les stériliser avec un produit antiseptique. On prendra soin de lubrifier le vagin de la chienne après avoir désinfecté la région génitale.

Le chiot est donc visible au niveau de la vulve mais les efforts expulsifs de la chienne sont sans effet. Si les enveloppes ne sont pas rompues il faut prendre la précaution de les rompre avant de commencer tout autre intervention.

Dans un premier temps les lèvres de la vulve sont repoussées d'une main. Ensuite le chiot est saisi d'une manière différente suivant sa présentation :

— en présentation antérieure, la tête est saisie à l'aide du pouce, de l'index et du majeur. Les deux derniers sont passés derrière les oreilles alors que le pouce soutient la mâchoire inférieure. Des tractions douces sont alors exercées vers le bas, synchrones avec les contractions utérines ;

— en présentation postérieure, les membres sont saisis le plus haut possible et on exerce une traction comme précédemment. Si la tête empêche l'expulsion, une simple rotation suffit bien souvent à délivrer le chiot.

Dans le cas d'atonie utérine d'origine psychique, il peut être utile de donner un calmant à la parturiente.

En conclusion, je crois qu'il faut retenir que, chez nos chiennes, les mises bas pathologiques sont rares et que l'on peut quelquefois être confronté avec des problèmes d'atonie utérine. Dans ce cas, la règle d'or est pas d'affolement, bien souvent tout rentre dans l'ordre en renforçant la contraction de l'utérus. Mais seul un vétérinaire doit en prendre la décision. Il est rare qu'une césarienne soit nécessaire chez la race qui nous préoccupe.

Courtoisie « Le Colley » ■

DYSTOCIE

par obstruction

obstacle au niveau
filrière pelvienne

fœtus :
excès taille
position normale

mauvaise dilatation
des tissus mous

efforts improductifs

atonie utérine secondaire

renforcement des contractions utérines
contre-indiqué

par défaut d'expulsion

atonie utérine
primitive

atonie utérine
pour derniers
chiots lors de
portées importantes

âge
mauvais état
gestation
extra-utérine

renforcement des contractions utérines
indiqué

ROUEN 85 — INTERNATIONALE

Juge : M. Levron - Assesseur : M. Martin

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC-CACIB : VIZIR DU CLOS TEMPLERIE (Shair du Clos Templierie / Pandore de la Templierie). Taille moyenne, belle couleur, ex. présentation, tête de modèle ciselée, yeux foncés, très belle encolure fine et galbée, bonnes angulations mais ant. un peu mous et jarret légèrement droit, poitrine à la limite, dentition complète et correcte, démarche difficile à apprécier car il tire de trop, paraît malgré tout assez libre. Meilleur mâle.

2e Exc., RCAC-RCACIB : ULYSSE DE LA CHATELLERIE (Scipion de la Châtellerie / Sapho de la Châtellerie). Bonne taille, bonne couleur, tête typée, chanfrein large, stop profond, yeux foncés, mais présente un peu de crâne et de joue. Encolure un peu droite et lourde, bon corps, bonnes angulations AV et AR, dentition complète et correcte, démarche libre.

3e Exc. : TYPHON DE LA TEMPLERIE (Phale des Terres de la Rairie / Julchen v. Schilfkolben). Taille moyenne, belle couleur, ex. présentation, bon stop, chanfrein un peu étroit, babine légèrement en sifflet, yeux foncés, encolure un peu droite, bonnes angulations AV et AR, poitrine juste et un peu étroite, dentition correcte, manque 1 P1 inf. G., bonne démarche un peu raide pas à l'AR.

4e Exc. : TRÉSAR DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Ch. Gordon v. Heide Bruch / Ch. Roma des Terres de la Rairie). Bonne taille, bonne couleur, présentation difficile, bonne tête, yeux foncés, bon stop, babines bien descendues, crochet trop marqué, encolure correcte mais un peu droite, manque quelques kg, bonnes angulations AV et AR mais un peu d'air sous le coude, le dos est mou et légèrement ensellé, dentition correcte et complète, bonne démarche.

Exc. : URWIN ROYAL STORY (Shame du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur). Grande taille, bonne couleur, bonne présentation, tête typée mais présentant du crâne et un peu rond, chanfrein large, belles babines, encolure longue et galbée mais un peu lourde, épaules bien angulées mais présentant de l'air sous les coudes, dos ensellé, mauvaise angulation arrière, dentition complète et correcte.

Classe Jeunes Mâles.-

1er T.B. : VAILLANT DES TERRES DE LA RAIRIE (Théobal de l'Aygues River / Spleen des Terres de la Rairie). Taille moyenne, couleur un peu claire, bonne tête dans son ensemble mais manque de stop, crâne et joue limite, yeux foncés, masque un peu clair, encolure courte mais galbée et sèche, ex. corps, ex. angulations AV et AR, dentition correcte, manque 1 P1 inf. D., exc. démarche.

2e T.B. : AUROCH DE LA TEMPLERIE (Glenn van de Gistelbeek / Parzé de la Templierie). Bonne taille, bonne couleur, bonne tête, crâne un peu rond, bon stop, yeux foncés, chanfrein large, belle encolure galbée, corps un peu léger, poitrine juste où sortent les coudes coup de hache trop marqués, bonnes angulations AV, AR un peu écartées, dentition correcte mais manque 2 P1 inf., démarche pas soudée.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc. CAC-CACIB : UTAH DES PETITES VERNIÈRES (Phale des Terres de la Rairie / Pales de Loutraki). Grande taille, très bonne couleur, bonne présentation, tête correcte mais un peu légère pour le corps, stop léger, yeux un peu clairs, encolure courte mais bien galbée, ex. corps, ex. angulations, dentition complète et correcte, très belle démarche.

Classe Jeunes Femelles.-

1ere T.B. : VÉNUS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Ch. Shair du Clos Templierie / Ch. Roma des Terres de la Rairie). Petit modèle, couleur un peu terne, tête légère mais bien dans le type, bon stop, bon chanfrein, yeux foncés, encolure longue galbée et sèche, poitrine assez descendue mais trop étroite, bonnes angulations, dentition complète et correcte, bonne démarche.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : URIEL GOD'S WONG (Shane du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de l'Empereur). Taille moyenne, bonne couleur, bonne présentation, bon stop, les yeux sont foncés, chanfrein large, babine bien descendue, crâne un peu rond, lignes légèrement convergentes, oreilles mal portées. Encolure lourde, bonnes angulations d'épaule, rein légèrement long, pieds ant. mous. Excellent caractère, dentition correcte et complète, à l'aise en mouvement.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. : ULSAN DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Pyra des Fauvelles). Taille moyenne, ex. couleur, mauvaise présentation. J'aimerais un chanfrein plus large. Yeux limite, très belle encolure, corps un peu léger, bonnes angulations, le fouet est trop gros, dentition complète et correcte, démarche libre mais sort légèrement à partir des métatarses.

Classe Jeunes Mâles.-

1er Exc. : VARMOS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Socrate du Monbas de la Valterie / Théodora des Terres des Apollons de l'Acropole). Grande taille, bonne couleur, bon chanfrein, manque de stop, présente un peu de crâne et joue, yeux foncés, encolure correcte et bien galbée, corps un peu long, poitrine juste, ex. démarche, dentition complète et correcte.

Classe Ouverte Femelles.-

1ere Exc. CAC-CACIB : VAMP DU CLOS TEMPLERIE (Rain des Terres de la Rairie / Swany des Terres de la Rairie). Grande taille, bonne couleur, excellente tête de modèle avec bon stop, bon chanfrein, bonnes babines, très belle encolure, poitrine un peu étroite, excellentes angulations, dentition complète et correcte, excellente démarche. Meilleure femelle. Meilleur dogue.

2e T.B. : UDINE (Nérac des Écuries de la Tour / Pénélope des Qu'nales de la Foraet). Taille moyenne, bonne couleur, petite tête avec crâne et joue, yeux corrects, encolure courte galbée mais lourde, corps trop long, épaule légèrement droite et ouverte, AR correct, dentition complète et correcte, bonne démarche.

3e T.B. : URZA DE BOIS MAGNY (Offeman de Bois Magny / Orelly de Bois Magny). Taille moyenne, bonne couleur, tête légère, manque de stop, présente un peu de crâne et joue de face, yeux foncés, belle encolure galbée et fine, corps trop long, mauvais dos, des angulations AV et AR trop étroites, manque de poitrine, dentition complète, écarte légèrement les coudes en démarche.

Classe Jeunes Femelles.-

1^{ère} T.B. : VARGA DU BOIS BAGNÈRE (Solo de Morjasgan / Péguy de Morjasgan). Grande taille, bonne couleur avec beaucoup de blanc, bonne présentation, tête correcte avec un peu de joue, une oreille ne tient pas, belle encolure, bon corps mais poitrine juste, bonnes angulations AV et AR, dentition complète et correcte, fauche légèrement AR D. en démarche.

2^e T.B. : VEXANE DES TERRES DE BOURGUENAILLES (Scotch de la Grisonnière / Symphonie de la Grisonnière). Taille moyenne, présentation difficile, belle encolure, tête présentant un bon stop mais manque de babines et d'épaisseur de museau, crâne et joue, belle encolure sèche et galbée, air sous les coudes, croupe légèrement avalée, dentition complète et correcte, bonne démarche.

A.B. : VALMENCE DU PRIVILÈGE (S'Trophée de la Forêt de Kaysersberg / Tichka du Castel de la Michodière). Grande taille, couleur un peu terne, tête légère pour la taille, bon stop, chanfrein étroit, un peu de crâne et joue, présentation timide, encolure difficile à voir de par la présentation, corps trop long, antérieurs très ouverts et panards, croupe avalée, dentition complète, mais présente un léger prognathisme inf. avec contact, mauvaise démarche.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1^{er} Exc. CAC : VALISSON DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Timber du Domaine de l'Empereur / Nimègue du Domaine de l'Empereur). Grande taille, bonne couleur mais quelques taches fauve sous les cuisses, ex. tête dans son ensemble, très belle encolure fine et galbée, corps trop léger, poitrine étroite, épaule droite, bonnes angulations AR, dentition complète et correcte, jarret gai, bonne démarche.

2^e Exc., RCAC : TIBURCE DES FAUVELLES (Ch. Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles). Taille moyenne, ex. couleur, tête massive, chanfrein busqué, le stop mériterait d'être plus marqué, yeux foncés, chanfrein large, encolure lourde, corps puissant, bonnes angulations d'épaule, un peu panard, dos légèrement creusé, croupe légèrement avalée, bonnes angulations AR, dentition complète et correcte, bonne démarche.

Classe Jeunes Mâles.-

1^{er} Exc. : VARUM DES FAUVELLES (surf des Fauvelles / Saphir du Clos de la Templierie). Taille moyenne, ex. couleur sur fond très blanc, tête typique, chanfrein large et légèrement busqué, yeux foncés, les lignes de tête paraissent légèrement divergentes, belle encolure, courte mais sèche et galbée, ex. corps et angulations, sujet très bien membré, dentition complète, 2 incisives rentrent légèrement, ex. démarche.

Classe Débutant Mâles.-

Prometteur : AZZARO DE LA CAPENTELLERIE (Thabor / Thermione du Domaine de l'Empereur). 10 mois, tête correcte, bien dans son ensemble, fouet long, dentition complète et correcte, démarche libre.

Classe Ouverte Femelles.-

1^{ère} Exc. CAC-RCACIB : ULGATHE (Ch. Ricci du Domaine de l'Empereur / Raïssa de la Forêt de Kaisersberg). Grande taille, belle robe, tête correcte dans son ensemble, yeux foncés, encolure longue et galbée, corps puissant, bonnes angulations, dentition complète et correcte, bonne démarche.

2^e Exc. RCAC : ULANI DU MOULIN DE L'ÉCLUSE (Ch. Surf des Fauvelles / Symphonie de la Grisonnière). Taille moyenne, ex. couleur sur fond très blanc, tête de modèle,

stop profond, chanfrein large, yeux un peu ouverts mais foncés, encolure longue et galbée, corps trop léger, manque de poitrine, bonnes angulations AV et AR, dentition complète et correcte, très bonne démarche.

3^e T.B. : SOUNA DE LA GALOPERIE (Narcus du Dogue du Vexins / Nika de la Galoperie). Petite femelle, robe assez pure, sa tête légère, stop pas assez marqué, babines, encolure galbée mais lourde, bon corps mais présentée trop grasse, bonnes angulations AV et AR, dentition complète et correcte, démarche libre.

A.P. : AURNA DE LA GALOPERIE (Thabor / Sarah des Merveilles de Champagne). Grande taille, belle robe, tête légère, beau corps, bonnes angulations, dentition complète et correcte, bonne démarche.

Insuf. : RAMANI DE LA CARPENTELLERIE (Thabor / Thermione du Domaine de l'Empereur). Petite taille, robe moyenne, petite tête, stop correct mais manque de babines et d'épaisseur de museau, encolure galbée mais lourde, corps trop long, dentition en place mais manque 2 P4, bonne en mouvement.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1^{er} Exc. CACIB : VOLPONE DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Sultanne des Fauvelles). Grande taille, ex. couleur, tête typique, chanfrein large mais légèrement busqué, bon stop, yeux foncés, belle présentation, très belle encolure, longue, fine et galbée, épaule trop droite, ex. corps, ex. angulations AR, dentition complète et correcte, démarche correcte.

Classe Jeunes Mâles.-

1^{er} T.B. : VORSKI DE LA CARPENTELLERIE (Socrate de Bois Magny / Tonga de Paradi's Parc). Taille moyenne, tête correcte de profil, crâne et joue de face, encolure épaisse, corps correct mais poitrine juste, bonnes angulations, dentition complète et correcte, manque 1 P1 inf. D., fauche légèrement de l'AR D. en démarche.

Classe Ouverte Femelles.-

1^{ère} Exc. : USSY DU MOULIN DE L'ÉCLUSE (Rhum des Fauvelles / Ch. Panthère de la Grisonnière). Taille moyenne, très belle tête dans son ensemble, yeux foncés, belle encolure galbée, a tendance à écarter les coudes, corps correct, bonnes angulations, dentition complète et correcte, boîtier en démarche à la patte AR.

2^e T.B. : TANA (O'Neil des Fauvelles / Normane du Domaine du Mandragore). Grande taille, bonne couleur, tête correcte de profil, manque de sécheresse de face, yeux limite, encolure sèche, corps un peu long, le dos n'est pas ferme, angulations correctes, dentition complète et correcte, démarche à l'aise.

Classe Débutants Femelles.-

VADIE DE LA CARPENTELLERIE. Petite taille, bonne couleur, poil un peu long, tête trop légère, babines en sifflet, yeux foncés, encolure longue et galbée, corps léger, manque de poitrine, épaule droite, bonne angulation AR, dentition complète et correcte, assez bonne démarche. Sujet pas en état, à revoir.

Meilleur mâle : Vizir du Clos Templierie, fauve.

Meilleure femelle : Vamp du Clos Templierie, noire.

Meilleur dogue : Vamp du Clos Templierie, femelle noire.

Meilleur jeune : Varum des Fauvelles, mâle arlequin.

CAEN — 30 nov./1er déc. 85

Juge : M. Moreaux

FAUVES

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : VECCIO des Terres de la Rairie (Scipion de la Châtellerie / Rana des Terres de la Rairie) à Mlle Fourcade.

2e TB : THYRIUS de la Cour de Bonvouloir (Orloff des Fauvelles / Rhéa Cour Bonvouloir) à M. Neveu.

Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. CAC : VALIE du Castel de la Michodière (Sherzo II du Castel de la Michodière / Ryanka du Castel de la Michodière) à Mme Fourcade.

2e Exc. RCAC : SIGRID des Terres de la Rairie (Phale des Terres de la Rairie / Phrance du Domaine de l'Empereur) à Mlle Guérin.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : TITUS de la Templierie (Ferro Kleuchen / Jülchen Schilfolben) à Mme Bekaert.

Classe Ouverte Femelles.-

A.B. : SANDIE de Bois Magny (Natchez / Nouba) à M. Collin.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. : TEXAS de la Crypte de Loutrak (Princio de Mourre Frais / Raïssa du Château de Terre Fort) à M. Fourcade.

2e T.B. : UTIL de l'Aygués Rivers (Silver de l'Aygués River / Raya de l'Aygués River) à M. Rohaut.

Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. CAC : VAMP du Clos Templierie (Rain des Terres de la Rairie / Swainy des Terres de la Rairie) à Mme Surmon.

2e Exc. : URZA (Offeman de Bors Magues / Orelly de Bois Hagues) à M. Wilhem.

Classe Jeunes Femelles.-

1re T.B. : VEXANE des Terres de Bourguenailles (Scotch de la Grisonnière / Symphonie de la Grisonnière) à Mme Benoist.

2e T.B. : VICTORIA du Privilège (Trophée / Tichka) à M. Oriot.

3e T.B. : VYENA de la Templierie (Ténor de Galde Brune / Reine du Clos Templierie) à M. Gomond.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : SOLO de Morjasgan (Ohm de Morjasgan / Joan de Mourre Frais) à Mme Martin.

Classe Jeunes Mâles.-

1er T.B. : VIDOCQ de la Huberdière (Rude de la Templierie / Romane de la Templierie) à Mme Bronzoni-Gueston, meilleur jeune dogue.

Classe Ouverte Femelles.-

1re Exc. CAC : SOUNA de la Galoperie (Marcus du Dogue du Vexin / Nika de la Galoperie) à M. Thieffin.

Classe Débutants Femelles.-

Prom. : AURNA de la Galoperie (Thabor / Sarah des Merveilles de Champagne) à M. Thieffin.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles.-

1er Exc. CAC : URVOI des Fauvelles (Saratoga des Terres de la Rairie / Sultanne des Fauvelles) à M. Charpentier.

SEMAINE CANINE DE LA MÉDITERRANÉE

MONTÉ-CARLO

Mercredi 23 avril - Jeudi 24 avril

Organisateur :

Secrétariat Général de l'Exposition
Société Canine de Monaco

12, av. d'Ostende, 98000 MONTÉ-CARLO.

Tél. 93-50-55-14

SAN REMO

Vendredi 25 avril - Samedi 26 avril

Organisateur :

Esposizione Internazionale Canina
Assessorato Al Turismo - Villa Zirio
13038 San Remo

Tél. (184) 7-93-58 ou 7-93-59

Les dogues seront jugés :

à Monté-Carlo : le 23 avril par M. SENECA

à San-Remo : le 25 avril par M. BAUX

à Nice : le 22 avril par le Dr BERENGER

NOUVELLES D'ÉLEVAGE

M. Gilles BARREDA, Élevage DELS PAISOS CATALANS, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68-45-76-94 ou 68-45-71-60, nous fait savoir que :

- Sa lice arlequine URFÉE DE TESTAROUMAN, saillie par l'étalon arlequin TÉNOR DE GALDE BRUNE à M. Marius FABRE, a mis bas, le 29/1/86, une portée de 8 chiots. 6 ont été laissés à la mère (0,2) noirs, (2,2) arlequins.
- Vient d'entrer à l'élevage la femelle ALL ALONG DU CLOS TEMPLERIE, produite par Mme J. MÉRAT, et l'étalon arlequin URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, produit par M. et Mme DUVAL.

A l'Élevage amateur DU MONT TOISÉ à M. et Mme CHARCIAREK, 51240 Vitry-la-Ville. Tél. 26-67-72-51.

- La femelle fauve VANDY DES TERRES DE LA RAIRIE a été saillie par Ch. RUFUS DU CLOS TEMPLERIE. Naissance attendue début mars.
- Sont entrés à l'élevage, la femelle bleue ANAIA DU MONT TOISÉ (Urielle du Mont Toisé / Urk des Fauvelles) et son frère, également bleu, ALL'BLUE DU MONT TOISÉ.
- L'étalon arlequin pur VINSLAW DU MONT TOISÉ a sailli TULIPE NOIRE DES TERRES DE LA RAIRIE à Mme MÉRAT, le 9/2/86.

Nos membres, M. et Mme Alain BOUSCARLE, 5, chemin du Mas Souchon, Colline des Grives, 30000 Nîmes, Tél. 66-27-16-62, nous font savoir que :

- Leur affixe DES HAUTES MAGAILLES leur a été attribué par la SCC et qu'ils attendent prochainement une portée.

Notre membre, Alex HEMBERT, 86, route d'Amiens, 80100 Abbeville. Tél. 22-31-37-44, affixe DE LA CHAPELLE DE SAINT-MILFORT, n° 41279, nous informe que :

- Sa femelle TOSKA D'EQUERVAL (Puma d'Equerval / Naïs d'Equerval), saillie par TIBURCE DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles, Ch.F IB / Orca des Fauvelles), a mis bas le 12/11/85 une portée de 8 chiots : 3 mâles et 2 femelles arlequins, 1 mâle et 2 femelles noirs.

DOMAINE DE LA PAL-LOMBIÈRE, élevage amateur, 11, av. des Lilas, 77340 Pontault-Combault. Tél. 60-28-15-55.

- La femelle noire SATINA DE LA HAUTE FOUGÈRE a été saillie, le 18/1/86, par l'étalon arlequin Ch. France 85 VALLISON DU DOMAINE DE L'EMPEREUR.
- La femelle bleue TASIA DE LA HAUTE FOUGÈRE a été saillie, le 1/2/86, par l'étalon bleu TIROL DE LA GRISONNIÈRE.
- La femelle arlequin VALORIS DU DOMAINE DE LA PAL-LOMBIÈRE a été saillie, le 3/2/86, par l'étalon arlequin Ch.B.-Ch.IB RUDOF DE LA HAUTE FOUGÈRE.
- Est entré à l'élevage, le mâle arlequin ALEX DE LA HAUTE FOUGÈRE (Surf des Fauvelles / Uliya de la Haute Fougère).

De notre membre, Me G. BAYART, 134, bd de la Liberté, Lille, nous apprenons que :

- La Société centrale canine a accepté l'affixe DOMAINE DES QUATRE CANTONS.
- La chienne UBA DU VALLON DE FONT RENAUE a été saillie par l'étalon RUDE DE LA TEMPLERIE, le 8/12/85.

Notre membre, M. GHILBERT, Traverse des Canaris, L'Etaque, Riaux, 13016 Marseille. Tél. 91-00-21-05.

- A reçu son affixe DE L'ORÉE DU BOIS VERT.
- Sa chienne URSANE DE LA BENJAMINE, issue de Rude de la Templierie / Sarai de Mourre-Frais, avait été saillie par TERROL DE L'AIGUES RIVER et a mis bas, le 12/1/86, de 11 petits dont 3 arlequins, les autres étant noirs unis et noirs avec taches blanches.

Élevage DES TERRES ROYALES, M. Patrick LESNIER, St-Androny-aux-Coudonneaux, 33390 Blayes.

- C'est avec une profonde tristesse que je vous fais part du décès de SANDORA DU CHATEAU DE TERREFORT, lice arlequine de 5 ans, d'une torsion d'estomac. C'était notre premier dogue, c'est elle qui nous a fait aimer les expositions et nous a donné la passion du dogue allemand par sa gentillesse, sa beauté et son intelligence. Nous ne l'oublierons pas.

Notre membre, M. Gilles BARRÉDA nous fait savoir que :

- Sa lice noire ULLA DE LA FORÊT DE VILLENEUVE, saillie par l'étalon recommandé noir RADIANT DU CLOS TEMPLERIE à M. PHILIPPOT, a mis bas, le 21/12/85, une portée de 12 chiots. 8 ont été laissés à la mère (4,4 noirs). Chiots à réserver.
- Sa lice noire URSULA DE SAINT-LÉONNARD DE FONTMAGNE a été saillie par l'étalon arlequin VICH DELS PAISOS CATALANS à M. Michel VIGO.

Mlle PORTIER-MONGEOIS, élevage DU MAS DU GALOUBET, Hameau de Thouzon, 84250 Le Thor. Tél. 90-33-91-70.

- L'étalon bleu, sujet d'élite, champion du club, champion d'Italie, champion de Monaco, champion international TANIT DU PRÉ DES CHAUMES (de l'élevage) a sailli les lices VIOLETTE et VESTA DU VAL DE L'AMITIÉ, respectivement bleue et noire, filles du champion du club, de France, d'Europe, d'Allemagne, VDH Sieger Surcouf du Val de l'Amitié / Symphonie du Val de l'Amitié. Naissance attendue pour Pâques.

A l'élevage de MOURRE-FRAIS, M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 Saint-Paul-lez-Durance. Tél. 42-57-40-91.

- La Ch. de France 85, TESSIE DE MOURRE-FRAIS, arlequine, a été saillie par l'arlequin importé d'Allemagne, ARAMIS IMPÉRIAL.

M. et Mme BOUSCARLE.

- UDY DE L'AIGUES RIVER, noire de bleu, a été saillie, le 24/12/85, par ULSSEM PRINCE DE L'AIGUES RIVER, bleu. Chiots à réserver. Tél. 66-27-16-62.

Notre membre, M. Lionel GUTTIN, Métairie des Salles de Bas, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33-64-46-66 et 33-65-09-64, nous informe que :

- L'étalon arlequin Ch. RUDE DE LA TEMPLERIE (Ch. Int., Ch. France, Ch. Belgique, Ch. Lux, Ch. DCF) a sailli, le 8/12/85, la femelle noire UBA DE MOURRE FRAIS appartenant à Me Gilbert BAYART, membre du DCF.
- De la saillie de RUDE DE LA TEMPLERIE du 12/11/85 sur RASCH DU CLOS TEMPLERIE, sont nés, le 13/1/86, chez le Dr Alain LECLERC, à Bierne (53), 9 chiots dont 3 mâles arlequins, 1 femelle arlequine, 1 mâle noir, 2 femelles noires.

Notre membre, Gilles BARRÉDA nous fait savoir que :

- Sa lice recommandée TANIT II de Testarouman a été saillie le 4/1/86 par son étalon recommandé PIRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE.
- Sa lice POUPÉE DE L'AUBERGE DES CHEVALIERS DE MALTE a été saillie par l'étalon arlequin URUS DELS PAISOS CATALANS à M. CARBASSE. Chiots à réserver.

A l'élevage DU CLOS TEMPLERIE à Mme J. MÉRAT, Le Jaunet, 03110 Serbannes.

- La lice reproductrice d'élite B (5 pts), PARZÉ DE LA TEMPLERIE a été saillie le 29/1/86 par l'étalon fauve recommandé (4 pts) TAMARIS DE MONTBRIEN (Ch. IB Orloff des Fauvelles / Peddy de Montbrien) à M. Phil. BIGNON.
- La femelle arlequine sujet d'élite (4 pts) REINE DU CLOS TEMPLERIE a été saillie le 13/1/86 par l'étalon arlequin UGO DE LA GRANDE VIGIE, fils de Gran Chaco Liberté à Mme CHOISY.
- La lice bringée VÉGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Seaborg du Clos Templierie / Sottysse de la Forêt de Bouconne) a été saillie, le 20/2/86, par l'étalon reproducteur d'élite A, Ch. SHAIR DU CLOS TEMPLERIE à M. SOUCHAL.
- La femelle arlequine TARA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE, fille du Ch. Rude de la Templierie, a mis bas, le 20/2/86, une portée de 1,4 arlequins par l'étalon arlequin Ch. France ERROL VOM MÉDITERRANÉE à Mme Liliane FANTON.

A l'élevage DES TERRES DE LA RAIIE à Mme PINCEMIN.

- La lice arlequine TALINKA DU CLOS TEMPLERIE a été saillie par l'étalon arlequin USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS à M. LE BRONZE, le 25/1/86
- La lice fauve Ch. Monde 81 PERLANE DES TERRES DE LA RAIIE, saillie par le mâle fauve TOMMY DES TERRES DE LA RAIIE à Mme PORTAL (manager), a mis bas 3 chiots : 1 mâle et 2 femelles fauves, le 4/1/86.

Changement d'adresse :

- Mme PINCEMIN, LES TERRES DE LA RAIIE, Château La Brousse, 17150 St-Martial-de-Mirambeau, Mirambeau. Tél. 46-49-66-37 (le soir de préférence).

Omission :

La femelle fauve Championne du Monde TAIS DE SIFFLE MISTRAL s'est classée 1^{ère} Exc. VDH - CACIB (cl. ch.) à Dortmund à l'exposition du Bundessieger. Elle n'a pas obtenu le titre de Bundessiegerin.

A l'élevage DE LA TEMPLERIE, Mme M. MÉRAT, Le Jaunet, 03110 Serbannes. Tél. 70-56-51-86, nous informe que :

- La femelle bringée VIRGINIE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE a été saillie le 8/1/86 par le Ch. de Belgique TRÉSOT DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE à M. LAPOTRE.
- La femelle noire TULIPE NOIRE DES TERRES DE LA RAIIE a été saillie par le mâle arlequin VINSLOW DU MONT TOISÉ à M. CHARCIAREK. Tulipe est une fille du Ch. IB Rude de la Templierie à M. GUTTIN et de Ogin de la Templierie.

A l'élevage DU DOMAINE DES BOIS DORÉS, Mme Andrée LE BRONZE, Chaumont, Ussac, 19270 Donzenac. Tél. 55-24-03-54 HT ou 55-87-45-59 HR.

- USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS, fils de Rémus de la Templierie / Sindy, petit-fils d'Ilko vom Kapfelgrund, Ch. IB, Ch. B. All. Europasiager 78/79, Bundessieger 80, a sailli PROUESSE DES COMPAGNONS à Mme LE BRONZE, TORRENTE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE à Mme LE BRONZE, REYJANE DU MONT DU CANTAL à M. PHILIPOT, TIMITHA DES FORÊTS DE VILLENNEUVE à M. PHILIPOT, TALINKA DU CLOS TEMPLERIE à Mme PINCEMIN-LABROUSSE.

A l'élevage amateur DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES, E. et J.-P. COFFIN, Le Doggenhagen, 62124 Metz-en-Couture. Tél. 21-58-45-47.

- La lice bleue TIPHAINE DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES (Ch. Int. Olaf des Vautres des Monts de Flandres / Prune d'Equerval) a mis bas de TIBÈRE DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES, le 11/9/85, une portée de 7 chiots (3 mâles et 4 femelles).
- La lice arlequine UNA DU CASTEL DE LA VALLÉE D'ASPE (S'Trophée de la Forêt de Kayersberg / Odessa de la Forêt de Kayersberg) a mis bas du Bundessieger CONDOR EVAL PRIM une portée de 5 chiots (1 mâle arlequin, 1 mâle à manteau, 1 mâle noir, 1 femelle arlequine, 1 femelle noire), le 27/11/85.

Sont entrées à l'élevage :

- CALIFORNIA LIBERTÉ (Lord vom Bayern / Dana vom Bayern) et sa fille FURSTIN VON DER ZAUBERBLUTE âgée de 3 mois.

Notre membre, Mme Nicole DESPRÉS, La Freslonnière, 72290 Soulligné-sous-Ballon, nous fait part de la naissance de :

- 2 mâles et 2 femelles nés le 22/11/85 (bringé et fauve), de UWA DU CLOS TEMPLERIE, fauve et TEYSSET DU CLOS TEMPLERIE, bringé.

L'élevage DU DOMAINE DU LATTAY à M. et Mme MAILLET, 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. 41-57-60-44, nous informe que :

- Sa lice SARA DU DOMAINE DE CERCŒUR, lice bleue (Lissa du Domaine de Cercœur / Ch. B, Ch. IB, Ch. Club Narcis des Terres d'Empire), saillie par l'étalon noir ULRICH DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, a mis bas, le 29/11/85, une portée de 5 chiots : 3 mâles bleus, 1 mâle noir et 1 femelle bleue.
- Sa lice SAVANNAH, lice noire, saillie par son étalon d'élevage arlequin, mâle puissant « Thomas » TOBY DU BAS BLEU, yeux foncés, truffe noire, (Pernell du Bas Bleu / Nachlass de la Forêt de Kayersberg), a mis bas, le 13/1/86, une superbe portée de 7 chiots : 3 mâles arlequins, 1 mâle noir et 2 femelles noires. 1 femelle arlequine « Beauty Pearl » reste à l'élevage.
- Sa lice STRYCHNINE DE LA PIERRE DU ROY, lice bringée, saillie par l'étalon recommandé fauve, Ch. B, Ch. France, Ch. Club ROYAL-STORY DES TERRES DE LA RAIIE, a mis bas une très belle portée de 4 bringés, 2 mâles et 2 femelles.
- Sa lice VARESE DE SIFFLE MISTRAL, lice fauve, a été

saillie le 27/12/85 par l'étalon puissant bringé VAN CLIFF DE LA CHATELLERIE. Naissance attendue fin février 86.

A l'Élevage DE LA CHATELLERIE, Jean-Jacques GELLIBERT, « Dilet », Bedenac, 17210 Montlieu-la-Garde. Tél. 46-04-52-44, nous fait savoir que :

- THORA DE LA CHATELLERIE, bringée (Printz de la Templerie / Oxyd de la Pierre du Roy) a été saillie, le 8/2/86, par VAN CLEEF DE LA CHATELLERIE, bringé (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Châtellerie).
- ULANE DE LA CRYPTÉ DE LOUTRAKI, fauve (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Pahel de la Crypte de Loutraki) a été saillie, le 18/2/86, par VAN CLEEF DE LA CHATELLERIE, bringé (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Châtellerie).
- UMBRA DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, noire (Ch. Scipion de la Châtellerie / Ruby de Carjegu) a été saillie, le 26/2/86, par le Champion de France et du Club URIES DES TERRES DE LA RAIRIE, bleu (Ch. Ramsès II de Carjegu / Ch. Roméa des Terres de la Rairie).

A l'Élevage DE LA BENJAMINE à Mme MAUNDER-PORTRON, « L'oreille en Pointe », 13170 Les Pennes-Mirabeau. Tél. 42-02-81-21.

- La femelle noire TANIA DU VALLON DE FONT RENAUE (Granit Rausch von Rhamm / Reska des Terres de la Rairie) a été saillie, le 16/2/86, par l'étalon bleu USTOWN DES TERRES DE LA RAIRIE (Ramsès II de Carjegu / Rislène d'Epersen) à Mme COULIN.

Sont présents à l'élevage :

- URYAH DE LA BENJAMINE, noire (Ch.IB, Ch.B. Rûde de

la Templerie / Saraï de Mourre Frais).

- ASPHÉE DE LA BENJAMINE, bleu (Ulysse de la Benjamine / Thisbée de la Benjamine).
- TARAH DE MONTBRIEN, fauve (Ch.B Orlof des Fauvelles / Peedy de Montbrien).
- VOIVODIE du Clos Templerie, arlequine (Kollo vom Lidenkrug / Romana du Clos Templerie).
- BABOUCHKA de l'Orée du Bois Vert, arlequine (Terrol de l'Aygues River / Ursane de la Benjamine).

Nicole et Christian LAFON, Pailloles, Lacapelle-Biron, 47150 Monflanquin. Tél. 53-71-67-05, nous informent que :

- Leur étalon bleu URIÈS DES TERRES DE LA RAIRIE, Champion de France 85 (meilleur mâle), Champion du Club 85 (meilleur mâle), fils de leur Champion Ramsès II de Carjegu et de la Championne Roméa des Terres de la Rairie (producteur Mme Pincemin), a sailli :
- JOLETTE VOM DOGGENSTOLTZ (Dyno vom Offenstadt / Batilde vom Doggenstoltz) à M. WELLER-MEYER (Hollande)
- UGOLINE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG (Ch.B, Ch.IB, Scipion de la Châtellerie / Ruby de Carjegu) à Mme MARCLE.
- REINE BLEUE DE LA HAUTE FOUGÈRE, Championne du Monde à Madrid 83, Championne de France 82, Championne Internationale à Mme DE LA MORINIÈRE.
- VICTORIA DU VAL DE L'AMITIÉ (Ch.B, Ch. Eur., VDH, Sieger, Surcouf du Val de l'Amitié / Symphonie du Val de l'Amitié) à M. WOLF.
- UMBRA DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG (Ch.B, Ch.IB, Scipion de la Châtellerie / Ruby de Carjegu) à M. GELLIBERT.

ÉTALONS REPRODUCTEURS D'ÉLITE A (6 pts)

RUDE DE LA TEMPLERIE — ARLEQUIN — Lof 24891-3440 (Bsg 80 Ilko v. Kopfengrund x Britta vom Welfenblut) né le 13-04-80 — Titres : Ch. de France 82-83, Ch. du Club 82, Ch. Luxembourg 82, Ch. Belgique 83, Ch. International 83, 10 produits « Excellent » avec 6 mères différentes — Prod. Mme MÉRAT - Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33-65-09-64 et 33-64-46-66.

Ch. SHAIR DU CLOS TEMPLERIE — FAUVE — LOF 28119-3777 (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Parzé de la Templerie), né le 19-09-81 - Ch. France 83, Ch. du Club 83-84, Ch. International, Ch. Euro DDC 83, Ch. Europe 81, Bundessieger 83, Ch. Club Italien 84, Ch. Luxembourg 84, Ch. Suisse 84, Ch. Allemagne 85 — 9 produits « Excellent » avec 6 mères différentes — Prod. Mme J. MÉRAT - Prop. M. Cl. SOUCHAL, Hôtel des Sources, 63240 Mont-Doré. T. 73-65-05-14.

SCHWANN DE PARADI'S PARK — BLEU — LOF 26960-3677 (Ch. All. Fifty One von Hause Fresena x Prima d'Equerval), né le 06-04-81 - Titres : Ch. France et Eu DDC 83, Ch. Luxembourg, Ch. Club, Ch. Int. — 12 produits « Excellent » avec 6 mères différentes — Prod. et Prop. Mme MOCZINSKI, St-Hilaire de la Côte, 38260 La Côte St-André. Tél. 74-54-60-39.

Ch. SCIPION DE LA CHATELLERIE — FAUVE — LOF 26599-3601 Sigle A (Ch. Manfred des Fauvelles x Oxyd de la Pierre du Roy), né le 11-2-81 — Ch. France 82, Club 82, Ch. International — Prod. et Prop. M. GELLIBERT, Dilet Bedenac, 17210 Montlieu.

LICES REPRODUCTRICES D'ÉLITE A (6 pts)

PERLANE DES TERRES DE LA RAIRIE — FAUVE — LOF 22306-03448 (Méphisto de la Templerie x Ch. Vahiné de la Templerie), née le 24-01-79 — Ch. de France du Club du Monde 81, Ch. Internationale 82, Ch. Luxembourg — 8 produits « Excellent » avec 3 pères différents — Prod./Prop. Mme PINCEMIN, Jumeaux, 63570 Brassac-les-Mines. T. 73-96-14-74.

LICES REPRODUCTRICES D'ÉLITE B (5 pts)

PARZÉ DE LA TEMPLERIE — BRINGÉE — LOF 22696-3681 (Midas du Val de l'Amitié x Ferina v. Kleuchen) — 8 produits « Excellent » avec 2 étalons différents — Prop. Mme Jacqueline MÉRAT, Le Jaunet, 03110 Escurolles. Tél. 70-56-51-86.

ÉTALONS RECOMMANDÉS - SUJETS D'ÉLITE (4 pts)

- Ch. SAND-JAK DES TERRES DE LA RAIRIE** — FAUVE — LOF 28607-3803 (HDO) (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Ch. Perlane des Terres de la Rairie), né le 7-12-81 — Ch. France 85, Euro DDC Jugend Sieger 83 — Prod. Mme PINCEMIN — Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33-64-46-66.
- Ch. THÉSÉE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — BRINGÉ — LOF 29923-4046 — Sigle A (Ch. Rufus du Clos Templierie x Ouna de la Templierie) — Ch. France — Prop. M. DENIS, 8, Cité du Ruisseau, 37500 Chinon.
- Ch. RUFUS DU CLOS TEMPLERIE** — BRINGÉ — LOF 25681-3524 (Midas du Val de l'Amitié x Manda des Hauts de Cortes), né le 24-8-80 — Ch. Intern. et Ch. France 82, du Club 82/83/84 — Prop. M. MARLETTE, 83, av. de Marinville, 94200 Saint-Maur. Tél. 48-83-38-86.
- Ch. TANIT DU PRÉ DES CHAUMES** — BLEU — LOF 29489 — Sigle A (Ch. Octave des Fauvelles x Nirvana du Pré des Chaumes) — Ch. du club Lunel 83, Ch. de Beauté de Monaco, Ch. d'Italie, Ch. International — Prop. Mlle PORTIER-MONTGEOIS, Thouzon, 84250 Le Thor. Tél. 90-33-91-70.
- Ch. RUDOLPH DE LA HAUTE FOUGÈRE** — ARLEQUIN — LOF 26036-3432 (Nicky du Mombas de la Valterie x Noyce de la Brionnière) — Ch. France et International — Prod. et Prop. Mme de la MORINIÈRE, 197, rue Royale, 94370 Sucy-en-Brie. Tél. 45-90-55-22 après 16 h.
- Ch. ONDO DE LA TEMPLERIE** — NOIR (Luigi du Mont-Simon x Nadia de la Forêt de Grillouty) — Ch. France 81, Club 82 — Prop. M. GAUVIRIT, La Mare Saligny, 85170 Belleville-sur-Vie. Tél. 51-41-14-92.
- Ch. ULKEN DES TERRES DE LA RAIRIE** — NOIR-BLEU — LOF 31946 (Ch. Ramsès de Carjegu x Ch. Roméa des Terres de la Rairie) — Ch. Luxembourg, France, Euro DDC, Ch. du Club — Prop. Mme BARRÈRE, Les Mandarins, 79250 Nueil-sur-Argence. Tél. 49-65-43-16.

(3 « Excellent » Spéciales + Radio)

FAUVES ET BRINGÉS

- THÉODORE DE LA CHATELLERIE** — LOF 29038-4133 (Printz de la Templierie x Oxyd de la Pierre du Roy) — Prop. M. Patrick BATTEAU, Peyot, Cabanac, 33650 La Brède.
- ROLPH DES FAUVELLES** — FAUVE DORÉ (Nixon des Fauvelles x Mandragore des Terres de la Rairie), né le 02-04-80 — Prop. M. GOUY, 65, bd Bassière, 75017 Paris. Tél. (1) 42-28-66-82.
- TURBO DE LA VALLÉE DES MYRTHES** — BRINGÉ — né le 07-10-82 — Prop. Pascal LE BRUN, La rue Keralain, 22500 Paimpol. Tél. 96-20-99-39.

ÉTALONS RECOMMANDÉS (4 pts - mâles fauves)

- TAMARIS DE MONTBRIEN** (Ch. IB, Orloff des Fauvelles / Peddy de Montbrien) - Plusieurs CAC et Rés. IB en spéciales - contrôle anti-dysplasie - Agréé pour l'élevage - Sigle A - Prop. : M. Philippe BIGNON, 57, route d'Hauterive, Abrest, 03200 Vichy. Tél. 70-32-24-68. Prod. : Mme MEINER.
- UBU DE LA PIERRE DU ROY** — né le 10-08-83 — contrôle anti-dysplasie du 17-06-85 - Aucun signe de dysplasie - Agréé (Réa de la Templierie de Gourdole (3 CAC - 1 CACIB) bringée x Patton de la Pierre du Roy (fauve), meilleur jeune mâle Paris 81, 4 CACIB et frère de la Ch. Int., Ch. France et Bundessiegerin Psychose) — Palmarès à 24 mois : 11 CAC, 4 CACIB dans 3 pays. Jugé Exc. par Mmes Pincemin, Mérat, MM. Dubois, Y.-M. Mérat, Voilet, Baux, Béranger, Yglesias (Espagne), Murente (Italie), Herr Badde (RFA), Scheur (RFA) — Prop. José Moran - Tél. 57-24-47-82 (le soir), la Grand Font, Cadarsac (33).

ARLEQUINS, NOIRS ET BLEUS

- ONDO DE MOURRE FRAIS** — ARLEQUIN — LOF 20625-2720 (Mike de Mourre Frais x Linda de Mourre Frais), né le 13-04-78 — Prop. M. BOURILLON, Élevage du Château de Terrefort, 33710 Teuillac. Tél. 57-64-31-25.
- URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** (Shaman de la Templierie de Gourdole x Raya du Castel de la Michodière) — Arlequin — né le 11/07/83 — Prop. : M. Yves VIGO, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68-45-76-94 ou 68-45-71-60.
- ONYX DE PARADI'S PARK** — NOIR — Prop. M. MOCZINSKI, St-Hilaire de la Côte, 38260 La Côte St-André. Tél. 74-20-23-45.
- RADIAN DU CLOS TEMPLERIE** — NOIR (Onix de la Templierie x Nitta de Mourre Frais), né le 25-09-80 — Prop. M. PHILIPPOT, 87380 St-Germain-les-Belles. Tél. 55-09-96-95.
- OURY DES GORGES DE FRANCHARD** — LOF 21227-2826 (Lioran des Gorges de Franchard x Jung Frau des Terres de la Rairie) — Prop. M. VALÈRE, 190, rue Jouaud, 44400 Rezé.

TIBURCE DES FAUVELLES — ARLEQUIN — LOF 30024-3944 — né le 02-06-82 — Prop. M. GOMBART, 3, rue du Pont d'Amour, 80100 Abbeville. Tél. 22-24-21-82.

TABOU dit TEREK DE LA TEMPLERIE — ARLEQUIN — LOF 29134-3887 — né le 09-04-82 — Prop. Véronique GARCIA, Lespre Desonod, 01300 Belley. Tél. 79-81-58-09.

TARSKY DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE — NOIR (Orest des Terres de la Rairie x Raïa de la Templerie), né le 04-04-82 — Prod. M. Yves MÉRAT, Marie et Mme DORNIC — Prop. Mme Marcelle GUILHEM, Chemin des Pouzets, 11110 Courson. Tél. 68-33-58-53.

UCAR DU CLOS TEMPLERIE — NOIR DE BLEU — LOF 31004-4177 (Rain des Terres de la Rairie x Swainy des Terres de la Rairie), né le 03-06-83 — Prop. M. B. LE MAIRE, 2, av. du Gal de Gaulle, 91710 Vert-le-Petit. Tél. 54-49-91-44 ou 64-93-26-71.

TANDGER DES HAUTS DE LA VALLÉE DES MYRTHES — BLEU (Pétrov des Terres de la Rairie x Rena des Fauvelles), né le 01-07-82 — Prop. M. et Mme LE MINOUX, Route de Lannion, Plouisy, 22200 Guingamp. Tél. 96-43-85-46.

SVEN DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRE — BLEU (Olaf des Monts de Flandre x Athéna v. Offenstadt), né le 10-04-81 — Prop. M. DELECOLLE, 24, rue Rabelais, 59160 Lhomme.

RHODES DU MONBAS DE LA VALTERIE — BLEU (Menelas du Val de l'Amitié x Maty Royal de la Grisonnière), né le 19-02-80 — Prop. M. Gérard FENECH, 4, rue Salvador Allende, 93240 Stains. Tél. 48-29-67-85 (le soir après 20 h).

RANTZAU DE CARJEGU — BLEU (Ch. Lothar des Terres de la Rairie x Ch. Naïka des Terres de la Rairie), né le 28-01-80 — Prop. M. CHARREYRON, 19, rue Lakanal, 03100 Montluçon. Tél. 70-28-10-52.

SOCRATE DE BOIS MAGNY — BLEU — né le 24-09-81 — Prop. M. J.-P. CARPENTIER, 48, rue Grieg, 02100 Saint-Quentin. Tél. 23-62-33-96.

LICES RECOMMANDÉES - SUJETS D'ÉLITE (4 pts - titre + Radio)

Ch. TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE — NOIRE D'ARLEQUIN - Née le 06/07/82 - LOF N° 029460/04706 (Ch. Rude de la Templerie x Nadia de la Forêt du Grillouty) - Ch. Sarre 85 - CAC VDH CH. - 5 CAC - 5 RCAC - 3 RCACIB - 1 CACIB - Prod. M. Yves-Marie MÉRAT - Prop. M. Guy KLEPEC, Mulhouse. Tél. 89-51-03-77 - Radio Sigle A.

Ch. REINE DU CLOS TEMPLERIE — ARLEQUINE — LOF 25869-4099 (Onyx de la Templerie x Nitta de Mourre Frais), née le 25-09-80 — Ch. France 82 — Prod. et Prop. Mme J. MÉRAT, Le Marais du Jaunet, Serbannes, 03110 Escurelles.

Ch. SARAH DES TERRES DE LA RAIRIE — FAUVE (Phale des Terres de la Rairie x Raphaëla du Gui de la Michardière), née le 23-09-81 — Ch. France 84 — Prop. M. UGLIEGA, 11, rue des Messages, 13800 Istres.

Ch. ULM DES PETITES VERNIÈRES — FAUVE — LOF 30941 (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Ch. Palès de Loutraki), née le 02-04-83 — Ch. France 84, Club EU DDC 85, Europasieger 85 — Prod. PERRIN POUSSET - Prop. PINCEMIN LABROUSSE, Jumeaux, 63570 Brassac-les-Mines.

Ch. ROMÉA DES TERRES DE LA RAIRIE — NOIRE (Phale des Terres de la Rairie x Ch. Lylia du Val de l'Amitié), née le 22-09-80 — Ch. Luxembourg, Europe, Monde 83, Europasieger Int., Ch. France, du Club — Prod. et Prop. Mme PINCEMIN LABROUSSE, Jumeaux, 63570 Brassac. Tél. 73-96-14-74.

Ch. THALIE DE MOURRE FRAIS — LOF 29316-4728 - NOIRE (Ch. Mike de Mourre Frais x Nashe de la Templerie) - Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance.

Ch. TESSIE DE MOURRE FRAIS — LOF 29808-4756 - ARLEQUINE (Ch. Rux Conny de Mourre Frais x Katja v.d. Brentjes) - Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance.

Ch. THAIS DE SIFFLE MISTRAL — FAUVE (Ch. Prinz Aramis of Flowers Kingdom x Panthère de l'Aygues River) — Ch. Monde 85 — Prop. Mlle PORTIER, Montgeois, Hameau de Thouzon, Le Thor, 84250. Tél. 90-33-91-70.

Ch. RANA DE LA GRISONNIÈRE — Noire manteau (Oman du Monbas de la Valterie x Netty de la Grisonnière) - née le 23-07-80 — Ch. France et du Club 1982, Ch. Int - Prop. Mme DEVAUX, 22, rue Abbé Ruellan, 95100 Argenteuil.

LICES RECOMMANDÉES (4 pts - 3 « Excellent » + Radio)

TANIT II DE TESTAROUMAN — NOIRE (Radja d'Anneruf x Nefertiti de Testarouman), née le 18-02-82 — Prod. M. HOCQUARD - Prop. M. G. BARREDA, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68-45-71-60 ou 68-45-76-94.

SPLEEN DES TERRES DE LA RAIRIE — FAUVE — LOF 28730-4569 (Phale des Terres de la Rairie x Raphaëla du Gui de la Michardière), née le 23-09-81 — Prod. et Prop. PINCEMIN LABROUSSE, Jumeaux, 63570 Brassac-les-Mines.

ROXANE — NOIRE (Onyx de Paradi's Park x Lara du Cœur des Andes), née le 15-08-82 — Prop. M. CHEVALLIER, 4, rue des Cardoux, 69360 Serezin-sur-Rhône. Tél. 78-02-14-17.

TEEVA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE — ARLEQUINE (Ch. Orest des Terres de la Rairie x Raja de la Templerie), née le 04-04-82 — Prop. M. BOURILLON, 33710 Teuillac. Tél. 57-61-31-25.

ÉTALONS INSCRITS ET CONFIRMÉS (1 pt)

FAUVES ET BRINGÉS

TAIMYR DE SIFFLE MISTRAL — FAUVE (Bsg - Wsg) (Ch. IB Prinz Aramis of Flowers x Panthère de l'Aygue River) — CACIB - Meilleur mâle à Saragosse en 85, R.CACIB à Nîmes 85 (M. Dubois) — Prop. M. et Mme VALETTE, Chemin d'Aigues-Vives, 30470 Aimargues.

SYDNEY DE LA GRISONNIÈRE — FAUVE (Jargon von der Rotburg DD2B 77002 (Allemagne) fauve x Anja von Erbach DD2B 74867 (Allemagne) fauve), né le 18-02-81 — Prop. M. Aris CONARD, 21, sentier des Larris, 94500 Champigny. Tél. 47-06-62-34.

Ch. THÉSÉE DU CLOS TEMPLERIE — BRINGÉ (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Parzé de la Templerie), né le 22-06-82 — Jeune Champion Club à Lunel 83 — Prod. Mme J. MÉRAT - Prop. M. Guy CHOISY, Chemin du Mas de Roue, 34670 Baillargues. Tél. 67-70-15-47.

TITUS DE LA TEMPLERIE — BRINGÉ (Ferro v. Klevchen x Julchen v. Schilfkolben), né le 30-01-82 — 3 expositions, 3 fois 1er Excellent CAC — Prop. Mme BEKAERT, St-Loup de Fribois, 14340 Cambremer. Tél. 31-63-10-21.

ARLEQUINS

TOBY DU BAS BLEU — ARLEQUIN (Nachlass de la Forêt de Kayzersberg x Pernell du Bas Bleu), né le 22-02-82 — A obtenu 3 Exc. et 1 CAC en classe ouverte (en 3 expositions) — Domaine du LATTAY, 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. 41-57-60-44.

KOLLO VOM LINDENKRUG — ARLEQUIN (frère du Bundessieger Dt Ch. Ingo vom Lindenkrug, fils de Kimbo v. Harlekin x Jette d. Haarbarg - HDO Körklasse 1 — Prop. Mme C. MAUDRICH, Le Moulin de l'Écluse, St-Valérien. Tél. 86-88-60-98.

SOCRATE DU MOMBAS DE LA VALTERIE — ARLEQUIN (Oman du Mombas de la Valterie x Mathilde du Mombas de la Valterie) - Né le 04/05/81 - 3e Exc. Lille 85, sa 1re Exp. - Prop. M. et Mme VALLE, 58, rue Nationale, Mérignies, 59710 Pont-à-Marcq. Tél. 20-59-51-69.

TOBY DU BAS BLEU, dit « Thomas » — ARLEQUIN - Né le 22/02/82 (Nachlass de la Forêt de Kayzersberg x Pernell du Bas Bleu) - CACIB-CAC Mantes en 85 - CAC Le Mans en 85 - CAC Angers en 85 - 5 Exc. en 85 - Se déplace pour saillie - Prop. DOMAINE DU LATTAY, 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. 41-57-60-44.

NOIRS

ULRIK DU DOGGENHAGEN — NOIR (Shane du Domaine de l'Empereur x Pia du Domaine de la Ribaude), né le 04-05-83 — Contrôle du Prof. Coulon 26-03-85 — Aucun signe de dysplasie — Prop. M. PERRIN, Élevage du Fantôme von Harlekin, 210, rue des Mazures, Mouroux, 77120 Coulommiers. Tél. 64-03-29-31.

THOGRUL DE TESTAROUAN — NOIR (Ch. B et IB ainsi que du Monde à Berne, Mike de Mourre Frais et la lice Opalia de Testarouan), né le 11-03-82 — Classe jeune Exc. à Lunel Spéciale d'élevage, 2e Exc. à Nantes (M. Levron), CAC Mont-de-Marsan (M. Baux), RCAC Bordeaux (M. Dubois), CACIB Toulouse (M. Baux), nombreux CAC — Prop. M. Émile HOCQUARD, Guillemon, Maillères, 40120 Roquefort. Tél. 58-51-43-83.

UKASE DE LA HAUTE FOUGÈRE — NOIR (Repp de la Haute Fougère x Shaïla de la Haute Fougère), né le 06-05-83 — 4e Exc. Pontoise 85 — Prop. Serge ANGELICI, 339, rue des Pyrénées, 75020 Paris. Tél. 46-36-65-84.

ULRICH DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG — NOIR (Scipion de la Châtellerie / Ruby de Carjégu), né le 03-09-83 — Prop. Mme MARCLE, Château de Fontbonné, 24610 St-Martin-de-Gurçon. Tél. 53-80-75-70.

VICOMTE DU DOMAINE DU LATTAY — MALE NOIR - Né en 1984 (Savannah x Ch. France, Ch. du Club, Étalon Recommandé d'élite, Ondo de la Templerie) - Excellent en Cl. jeune, Exc. en cl. ouverte - Prop. : M. et Mme A. FOURMONT - Prod. : Élevage DU DOMAINE DU LATTAY, Rue du Lattay, 49250 Beaufort-en-Vallée. Tél. pour tous renseignements : 41-57-60-44.

BLEUS

TIROL DE LA GRISONNIÈRE — BLEU (Ch. Panther de la Grisonnière x Nodal de la Forêt de Kayzersberg) — 3e Exc. Orléans 84, 1er Exc. CAC Nemours, 1er Exc. St-Fargeau, 1er Exc. CAC-CACIB Nevers, 1er Exc. Troyes, 1er Exc. CAC-RCACIB Beauvais (M. Méral), 1er Exc. CAC-CACIB Caen (M. Baux), meilleur dogue, 3e Exc. — Prop. Mme MAUDRICH, Le Moulin de l'Écluse, 89150 St-Valérien. Tél. 86-88-60-98.

HANCO VAN'T XITAHOF, dit Baskerville (Dyno vom Offenstadt x Doeska od Nasa Kuca) - BLEU - Étalon sélectionné par le Club belge du dogue allemand - LOSH 504 094 - Né le 23/08/83 - Prop. Claudine DE CLERCQ-VERSPEELT, Rue Courte-du-Marais 13-15, 9000 Gand. Tél. 091/23-48-23.

UREYAL DE LA BENJAMINE — NOIR D'ARLEQUIN — 89 cm au garrot (Ch. B 82-83, Ch. Club 82, Ch. Lux., Ch. Belg. 83, Ch. IB 83, Rude de la Templerie x Sarai de Mourre Frais), né le 30-08-83 — Marseille 84 Classe J., 1er T.B. (Berenger) C.O. 85, Nîmes, 2e Exc. RCAC-RCACIB (Dubois) Aix, 3e Exc. (Garnero) Nice, 3e Exc. (Vigouroux) Marseille, 1er Exc. (Voilet) — Prop. Mme Nelly MORABITO, Rés. La Bricarde, Bt Q.266, 13015 Marseille. Tél. 91-65-59-90.

VAGNER DU CLOS TEMPLERIE — MALE ARLEQUIN (Ch.B.IB., Orest des Terres de la Rairie x Témis du Clos Templerie - Né le 08/05/84 - Contrôle Prof. Coulon 22/09/85, aucun signe de dysplasie - M. PERRIN, Élevage du Fantôme Von Harlekin, 210, rue des Mazures Mouroux, 77120 Coulommiers. Tél. 64-03-29-31.

NOUVEAU

POUR NOS AMIS AUSSI

OSTEOCYNESINE®

HOMEOPATHIE



Composition : Calcareo ostraica 3DH, calcareo phosphorica 3DH, calcareo fluorica 3DH, sulfur iodatum 4CH. Excipient q.s.p. 1 comprimé de 1 g.

Indications thérapeutiques : Décalcification des chiennes et des chattes pendant les périodes de gestation et d'allaitement, des chiens soumis à l'effort, des chiens et chats âgés. Trouble de la croissance des chiots, chatons et jeunes sujets.

Contre-indications : néant - aucun résidu.

Mode d'administration : voie orale.

Posologie : Chiens : 2 à 3 comprimés 2 fois par jour ; Chiots et chats : 1 à 2 comprimés 2 fois par jour ;

Durée du traitement : cure de 15 jours à 1 mois.

Catégorie légale : usage vétérinaire.

Présentation : Boîte de 100 comprimés. A.M.M. n° 69661690783 NV

Produit des LABORATOIRES HOMÉOPATHIQUES DE FRANCE, délivré en pharmacie et chez votre vétérinaire

demandez conseil à votre vétérinaire ou à votre pharmacien



Gamme " Club Cynotechnique International "

La nouvelle gamme "Club Cynotechnique International" de Royal Canin est destinée aux éleveurs du monde entier. Elaborée en France par les spécialistes Royal Canin de nutrition canine, en relation étroite avec les éleveurs, elle a été spécialement conçue pour couvrir tous les besoins alimentaires spécifiques du chien en élevage, dans toutes les périodes de sa vie (maternité, croissance, travail, maintenance...).


ROYAL CANIN

ROYAL CANIN 30470 AIMARGUES - TEL. 16 (66) 88.01.69 - TELEX 490 136.

Je désire recevoir vos fiches techniques concernant les produits de la gamme « Club Cynotechnique International »

NOM PRENOM

ADRESSE

A envoyer à Royal Canin 30470 Aimargues B.P. 4